

Séance du 17 février 2025

Présents : M. E. DISABATO, Bourgmestre - Président ;
MM. F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY; Echevins
MM JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE, ~~M. DELIGNE, S. DIEU,~~
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN,
G. PISTONE , E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI,
A. DE VOS, Conseillers Communaux ;
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et excuse l'absence de Madame Sophie DIEU et de Monsieur Michel DELIGNE.
Il aborde ensuite l'ordre du jour.

Conseil de l'action sociale - Validation de l'élection des représentants par la tutelle - Information

Par son courrier du 13 janvier 2025, Monsieur le Directeur Général du SPW intérieur action sociale confirme la validation de l'élection des représentants au sein du Conseil de l'action sociale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1

Prendre acte de l'arrêté de validation

La délibération requise est adoptée.

Conseil de Police - Validation de l'élection des Conseillers de Police par la Tutelle - INFORMATION

Par son courrier du 28 janvier 2025, Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut confirme la validation par le Collège Provincial de l'élection des 5 mandataires et de leurs suppléants qui représenteront la Commune de Frameries au sein du Conseil de Police des zones pluricommunales.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1

Prendre acte de l'arrêté de validation

La délibération requise est adoptée.

Représentation au sein du Centre Culturel Local - ERRATUM

Suite à l'installation des nouvelles instances communales, le Conseil Communal du 27 janvier dernier a désigné les membres du Centre Culturel Local, lesdits délégués à l'assemblée générale étant désignés à la proportionnelle du conseil communal conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral.

L'Inspecteur du Centre Culturel Local a validé la décision du Conseil Communal. Néanmoins, afin d'être en parfaite cohérence avec la dernière version des statuts du CCL, il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- Suppression de la désignation de la Directrice Générale
- Inclusion de l'ensemble des représentants du Conseil Communal comme membres de droit.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

De revoir la désignation comme suit :

7 représentants communaux sont à désigner (4 pour la majorité et 3 pour l'opposition)

Majorité :

1. Florence DEFOURNY
2. Barbara DULIERE
3. Isabelle GENARD
- 4.. Vincenza LIVOLSI

Opposition :

1. Sophie DIEU
2. Guillaume GOFFIN
3. Elodie FALLY

La délibération requise est adoptée.

Service Conciliation Ethique - Reconduction de la convention de collaboration 2025-2030

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la Commune de Frameries a mis à disposition de ses citoyens, régulièrement confrontés à des litiges interpersonnels civils, le Service de Conciliation Ethique.

Pour rappel, le Conciliateur Ethique, un tiers désintéressé, a pour seul objectif d'aider les parties à trouver ensemble la solution la plus juste acceptée par elles afin de sortir de leur conflit. L'asbl " Conciliation éthique ", ayant son siège social à la rue Fontaine, 49 à 5650 Yves-Gomezée, propose ses services. Celle-ci intervient depuis le 1^{er} juillet 2022, pour tout type de conflits comme ceux entre voisins, mais aussi avec des administrations ou des acteurs commerciaux, à la demande du citoyen. Créée en 2011, cette association propose une conciliation pour éviter le passage en justice. L'asbl "Conciliation éthique", gérée par Daniel Parmentier, peut gérer des conflits impliquant des citoyens mais aussi des associations, des administrations ou des entreprises. Elle constate des avancées positives dans 80% des cas.

Pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2024, elle a traité 39 dossiers dans la Commune de Frameries.

Les interventions du Service de Conciliation Ethique sont facturées sur base d'une tarification forfaitaire annuelle de 10.800 € TVAC, avec une majoration de 2% par année civile, pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2030.

Cette facture sera honorée par le paiement de mensualités de 900€ TVAC (soumise à la même majoration), dont la première mensualité est due à partir de janvier 2025. La tarification est de 0,50 € par habitant ,ce qui correspond pour l'entité de Frameries à un montant de 10.800€/an (ce qui fait 12 mensualités de 900 € TVAC). Cette dépense sera prise sur l'article 10403/12406.2022 "Prestation de tiers - Médiation". Le forfait proposé comprend, quelle que soit la durée et la difficulté du dossier, les honoraires et les frais administratifs (frais de déplacement, ouverture et constitution du dossier, rédaction de pièces dactylographiées, envoi d'e-mails, visites, échanges téléphoniques, etc).

Le Service de Conciliation Ethique établit un rapport d'activité annuel qui comporte le descriptif de chaque dossier, la problématique rencontrée et sa localisation. Le Service de Conciliation Ethique garde son indépendance dans la manière d'appréhender et de solutionner chaque dossier. Tous les 3 mois, celle-ci se déplace à la Commune afin de faire le débriefing des dossiers en cours avec l'échevine en charge, Florence van Hout.

La présente convention est valable pour la période du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2030 et dès sa signature. L'asbl "La Conciliation Ethique" adressera une déclaration de créance à la Commune de Frameries afin d'obtenir le paiement des sommes convenues dans la présente convention.

Madame Florence van HOUT dit qu'il s'agit d'une initiative qui a été mise en place en 2022. Il s'agit d'une ASBL extérieure qui solutionne les litiges entre les particuliers.

Vu le succès, la convention qui, à la base était conclue pour une durée de 1 an, a été reconduite pour une période de 6 ans mais avec la possibilité de pouvoir résilier si nécessaire. Il s'agit d'un service tout à fait appréciable.

Monsieur MALOU prend la parole et dit que son groupe est favorable à cette convention puisqu'elle avait été mise en place quand ils étaient dans la majorité. Il remercie ensuite l'administration de leur avoir envoyé le rapport mais il pense qu'il serait bien d'avoir un rapport plus précis stipulant les dossiers qui ont abouti ou pas. En effet, ce service est quand même payant, il faut donc être plus précis par rapport à cela à l'avenir. Il remercie pour l'attention qui sera portée à cette remarque.

Madame van HOUT lui répond qu'un modèle de rapport avec différentes colonnes va être proposé à l'ASBL. Ils auront juste à le remplir.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

De reconduire, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030, la convention de collaboration avec l'asbl "La Conciliation Ethique", ayant son siège social à la rue Fontaine, 49 à 5650 Yves-Gomezée.

Article 2 :

De charger le Service Finance/comptabilité de prévoir les montants adaptés sur l'article 10403/12406 "Prestation de tiers - Médiation"

Article 3:

De prendre les interventions du Service de Conciliation Ethique facturées sur base d'une tarification forfaitaire annuelle de 10.800€ TVAC, avec une majoration de 2% par année civile, paiement de mensualités de 900 € TVAC (soumise à la même majoration) sur l'article 10403/12406 "Prestation de tiers - Médiation".

La délibération requise est adoptée.

Augmentations de cadre en maternel au 20 janvier 2025 : Ecoles : Calmette, Champ perdu, la Victoire et Centre- Ratification

Sur base de la circulaire n° 9308 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire, quatre augmentations de cadre sont prévues au cours de l'année scolaire 2024-2025.

- Le 11e jour de classe après les congés d'automne, soit le mardi 19/11/2024;
- Le 11e jour de classe après les vacances d'hiver, soit le lundi 20/01/2025;
- Le 11e jour de classe après les congés de détente, soit le lundi 24/03/2025;
- Le 11e jour de classe qui suit les vacances de printemps, soit le lundi 26/05/2025.

De plus, chaque implantation maternelle bénéficie de 2 périodes de psychomotricité par emploi entier d'instituteur maternel, celles-ci sont ajustées au cours des 4 dates d'augmentation de cadre en maternel.

Mme Dupont Caroline, Directrice d'école temporaire au groupe scolaire de Calmette/Champ perdu ;

Mme lafolla Rosanna, Directrice d'école à la Victoire ;

Mr Renaut Maxime, Directeur d'école au groupe scolaire du Centre, informent le Pouvoir Organisateur qu'une ouverture de classe à 1/2 temps peut être prévue le lundi 20/01/2025, au sein de leurs écoles et sur base du nombre d'élèves inscrits, comme suit :

Calmette :

- au 01/10/2024 : 55 élèves été inscrits = 3 emplois temps plein;
- au 20/01/2025: 63 élèves été inscrits = 3 emplois temps plein + 1/2 temps.

Champ perdu :

- au 01/10/2024 : 32 élèves été inscrits = 2 emplois temps plein;
- au 20/01/2025: 36 élèves été inscrits = 2 emplois temps plein + 1/2 temps.

La Victoire :

- au 01/10/2024 : 95 élèves été inscrits = 5 emplois temps plein;
- au 20/01/2025: 106 élèves été inscrits = 5 emplois temps plein + 1/2 temps.

Centre :

- au 01/10/2024 : 42 élèves été inscrits = 2.5 emplois temps plein;
- au 20/01/2025 : 47 élèves été inscrits = 3 emplois temps plein + 2p en psychomotricité.

Le comptage des élèves est effectué le vendredi 17/01/2025 à la dernière heure de cours.

Sont pris en compte :

Les élèves âgés d'au moins 2 ans et 6 mois qui ne sont pas soumis à l'obligation scolaire, et qui ont fréquenté l'école ou l'implantation considérée en y étant présent pendant 8 ½ jours, répartis sur 8 journées de présence effective (une journée complète de fréquentation compte donc pour un seul ½ jour) entre le 19/11/2024 et le 17/01/2025, et pour autant que leur inscription soit toujours effective le jour de l'augmentation de cadre ;

Les élèves en âge d'obligation scolaire qui fréquentent régulièrement l'école ou pour lesquels des absences injustifiées ont été signalées conformément aux règles en vigueur

Il appartient aux membres du Collège communal d'ouvrir en maternelle, au 20 janvier 2025 :

- 1/2 emploi à l'école Calmette;
- 1/2 emploi à l'école du Champ perdu;
- 1/2 emploi l'école de la Victoire.
- 1/2 emploi à l'école du Centre + 2 p de psychomotricité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

DECIDE :

Article 1er :

De ratifier la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 relative la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'école Calmette, à dater du 20 janvier 2025, sur base des 63 élèves inscrits.

Article 2 :

De ratifier la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 relative la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'école du Champ perdu, à dater du 20 janvier 2025, sur base des 36 élèves inscrits.

Article 3 :

De ratifier la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 relative la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'école de la Victoire, à dater du 20 janvier 2025, sur base des 106 élèves inscrits.

Article 4 :

De ratifier la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 relative la décision d'ouvrir ½ emploi supplémentaire en maternel, à l'école du Centre, à dater du 20 janvier 2025, sur base des 47 élèves inscrits.

Article 5 :

De ratifier la délibération du Collège communal du 30 janvier 2025 relative la décision d'ouvrir 2 périodes supplémentaires en psychomotricité, à l'école du Centre, à dater du 20 janvier 2025, sur base de l'emploi entier généré.

Article 6 ;

De maintenir ces emplois jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, date limite du subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Garderies dans l'Enseignement du libre – Subsidés non nominatifs de janvier à juillet 2025 - Ratification

Les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Sur base du coût moyen des garderies, diminué du subside non utilisé pour les garderies d'août à décembre 2024, les subsides des garderies du libre sont répartis comme suit et doivent être octroyés pour la période du 6 janvier au 4 juillet 2025 :

- Ecole St Joseph de Frameries : 3.064,57€
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1.815,36€
- Groupe scolaire Ste Waudru : 6.275,52€

Les organismes, repris ci-dessus ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice et les bénéficiaires ont fourni les documents nécessaires à l'octroi de la subvention.

Il est proposé au Conseil Communal, en attente de l'approbation du budget 2025 par la tutelle, d'approuver l'octroi des subsides pour la période du 6 janvier 2025 au 4 juillet 2025.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver, en attente de l'approbation du budget 2025 par la tutelle, l'octroi des subventions sur l'article 722/44301.2025 « avantages sociaux et subsides pour l'enseignement du libre » pour la période du 6 janvier au 4 juillet 2025, réparties comme suit :

- Ecole St Joseph de Frameries : 3.064,57€
- Ecole Sacré-Cœur d'Eugies : 1.815,36€
- Groupe scolaire Ste Waudru : 6.275,52€

La délibération requise est adoptée.

Taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2025

Le règlement de la Taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2024 est venu à échéance le 31/12/2024.

Celui-ci doit être reconduit pour l'année 2025.

Un règlement a été voté par le Conseil en séance du 18 novembre 2024 et soumis à la tutelle pour approbation.

Ce règlement, en date du 17 décembre 2024, a fait l'objet d'une non approbation pour non respect du service minimum prévu dans l'arrêté du gouvernement wallon du 5 mars 2008.

Il y a donc lieu de proposer au Conseil communal le vote d'un nouveau règlement intégrant ce service minimum.

Ce nouveau règlement intègre comme service minimum la mise en place de l'opération Frameries plus propre.

Ce nouveau règlement 2025 devra être soumis à l'approbation de la Tutelle.

Monsieur STIEVENART dit que le règlement qui a été voté l'année dernière a été réformé pour non-respect du service minimum. Le nouveau règlement intègre l'opération Frameries plus propre qui va valoriser les conteneurs. Aujourd'hui le règlement devrait pouvoir être accepté étant entendu les informations obtenues de la Tutelle. Le décret qui est aujourd'hui obsolète doit être réformé.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

Article 1er :

Il est établi, pour l'exercice 2025, une taxe Communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Sont visés les déchets ménagers et assimilés, tels que définis par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2008 relatif à la gestion des déchets issus de l'activité usuelle des ménages et à la couverture des coûts y afférents.

Article 2 :

Est redevable de la taxe, toute personne physique ou morale qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition.

- 1) est inscrite au registre de population, ou,
- 2) est inscrite au registre des étrangers, ou,
- 3) est recensé comme second résident, ou,
- 4) est titulaire d'une inscription au registre de commerce, ou,
- 5) exerce une profession indépendante ou libérale, ou,
- 6) est titulaire d'un numéro d'identification pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée,

Le lieu d'imposition est déterminé par le domicile de la personne physique et/ou par le siège de l'activité et/ou par le siège social faisant l'objet de la taxation, sur le territoire de la commune.

Les personnes physiques visées à l'article 3 points D à F, dont le conjoint ou un membre de la famille vivant sous le même toit a déjà été imposé en tant que personne isolée ou chef de ménage aux taux fixés à l'article 3 points A à C, ne seront imposées qu'à concurrence de la différence entre les taux fixés à l'article 3 points D à F et le taux qui leur est appliqué conformément à l'article 3 points A à C.

La taxe est due qu'il y ait recours ou non au service visé à l'article 1.

Article 3 :

A) L'impôt est fixé à 72 € pour une personne isolée, et dû par elle, occupant tout ou partie d'immeuble bâti et pour les propriétaires de secondes résidences.

B) L'impôt est fixé à 126 € pour tout chef d'un ménage de deux ou trois personnes, et dû par lui, et solidairement par les membres de tout ménage, occupant tout ou partie d'immeuble bâti.

C) L'impôt est fixé à 147 € pour tout chef d'un ménage de quatre personnes et plus, et dû par lui, et solidairement par les membres de tout ménage, occupant tout ou partie d'immeuble bâti.

D) L'impôt est fixé à 147 € pour l'occupant ou l'exploitant de tout immeuble ou partie d'immeuble bâti, affecté à toute activité visée aux points 3, 4, et 5 de l'article 2 du présent règlement.

E) L'impôt est fixé à 387 € pour l'occupant ou l'exploitant de tout immeuble ou partie d'immeuble bâti, visé au paragraphe D, dont la superficie dépasse 500 m².

F) L'impôt est fixé à 282 € pour l'occupant ou l'exploitant de tout immeuble ou partie d'immeuble bâti, affecté à une activité principale de restauration, que les produits soient consommés sur place ou emportés.

G) L'impôt est fixé à 27 € par lit, qu'il soit occupé ou non, pour les établissements suivants : hôtels, hôpitaux, communautés, homes, à l'exception des refuges et des pensionnats scolaires, avec un minimum de 216 € par établissement.

Article 4 :

A) Sont exonérés de 50 % du paiement de la taxe, les redevables repris à l'article 2 (§ 3, 4, 5) qui recourent aux services d'une Société privée pour la collecte de déchets à leur siège social et/ou à leur siège d'activité. Le contrat doit prévoir un enlèvement pour toutes les catégories de déchets pour l'entièreté de l'année en cours. Toute demande d'exonération devra être introduite annuellement et accompagnée du contrat conclu avec la firme de ramassage.

B) En cas de décès du contribuable ou de l'un des membres de son ménage au cours de l'exercice d'imposition, il sera accordé dégrèvement de la différence entre le montant de la taxe enrôlée et le montant de la taxe qui aurait été due dans la catégorie attachée à la nouvelle composition du ménage ramenée au prorata des mois entiers compris entre la date du décès et le 31 décembre de l'exercice, soit suivant la formule ci-après : $Dg = (Tx_e - Tx_i) \times (M:12)$

Dg = dégrèvement Tx_e = taxe enrôlée Tx_i = taxe dans la catégorie inférieure M = nombre de mois entiers compris entre la date du décès et le 31 décembre.

C) Sont exonérées, les personnes qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sont colloquées dans les asiles et dans les maisons de santé et qui conservent à elles seules un ménage, et ce sur production d'une attestation de l'institution d'accueil.

D) Sont exonérées, les personnes qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sont détenues dans les établissements pénitentiaires ou de défense sociale et qui conservent à elles seules un ménage, et ce sur production d'une attestation probante.

E) Sont exonérées, les personnes qui, au 1er janvier de l'exercice d'imposition, sont placées en maison de repos et qui constituent à elles seules un ménage, et ce sur production d'une attestation de l'institution d'accueil.

Article 5 :

Paiera une taxation unique, en référence aux taux prévus à l'article 3 point D, le redevable qui dans un même immeuble ou une même partie d'immeuble, a plusieurs sièges sociaux.

Article 6 :

La taxe est recouvrée par voie de rôle.

La taxe est payable dans les deux mois de l'envoi de l'avertissement-extrait de rôle.

Article 7 :

Les redevables ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès du Collège communal, statuant en tant qu'autorité administrative.

Pour être recevable, les réclamations doivent être faites par écrit, motivées et introduites, sous peine de déchéance, dans un délai d'un an à compter du 3ème jour ouvrable qui suit la date d'envoi des avertissements-extraits de rôle mentionnant le délai de réclamation telle que cette date figure sur ledit avertissement-extrait de rôle.

Article 8 :

En cas de non-paiement de la taxe à l'échéance prévue, conformément à l'article L3321-8bis du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, une sommation de payer sera envoyée au contribuable.

Cet envoi de sommation de payer se fera par courrier recommandé et les frais postaux de cet envoi seront à charge du redevable. Ces frais seront recouvrés de la même manière que la taxe à laquelle ils se rapportent

Les clauses relatives à l'enrôlement, au recouvrement, au contentieux sont celles des articles 3321-1 à 3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et l'Arrêté Royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le Gouverneur ou devant le Collège des Bourgmestre et Echevins en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 9 :

Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation et entrera en vigueur à dater des formalités de publication prescrites par les articles L1133-1 et 2 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation.

Article 10 :

Le traitement de données à caractère personnel nécessaire à la mise en œuvre du présent règlement se fera suivant les règles suivantes :

- Responsable de traitement : la commune de Frameries,
- Finalité du traitement : établissement et recouvrement de la taxe,
- Catégorie de données selon le type de règlements-taxes : données d'identification directes, coordonnées de contact, caractéristiques personnelles, renseignements sur la santé, données financières et transactionnelles.
- Durée de conservation : la commune s'engage à conserver les données pour un délai de 10 ans et à les supprimer par la suite.
- Méthode de collecte : déclaration transmise par le demandeur/redevable,
- Communication des données : les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du CIR92, ou à des sous-traitants de la commune.

La délibération requise est adoptée.

Sel de déneigement - Recours à l'article L1311-5 du CDLD

En 2024, le service technique a prévu un stock de 60 tonnes de sel déneigement en vue d'assurer le service épandage durant la période hivernale.

Suite aux conditions climatiques actuelles, le service épandage a effectué de nombreuses prestations, le stock préalablement prévu ne suffira plus pour assurer la continuité de ce service.

Pour palier à la situation, , le service technique a procédé aux consultations de 3 firmes et il en résulte que l'offre la plus avantageuse revient à la société K+S.

Vu que le budget 2025 n'est, à ce jour, pas approuvé, il y a lieu d'effectuer les dépenses en respectant les 12ème, par conséquent, les crédits sont insuffisants.

Le service technique propose de recourir à l'article d'urgence pour la commande auprès de la société K+S.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

Article unique:

D'approuver la décision du Collège, en séance du 16 janvier 2025 , de recourir à l'article d'urgence pour la commande de sel de déneigement auprès de K+S.

La délibération requise est adoptée.

Marché de services de conseil juridique pour une durée de deux ans : Recours à l'article L1311-5 du CDLD.

Le Collège communal du 11 juillet 2024 a décidé de l'attribution du marché public ayant pour objet "Marché de services conseil juridique pour une durée de deux ans" avec un capital prestations de 15.000 €, au cabinet Cruyplants - Eloy Wagemans et Partners de Bruxelles, aux conditions mentionnées dans l'offre.

Le courrier de notification d'attribution a été envoyé au prestataire le 12 juillet 2024. Depuis, plusieurs missions ont été confiées au cabinet d'avocats.

Les factures relatives aux missions confiées ont été envoyées par mail et non par voie postale.

Par conséquent, plusieurs factures sont impayées.

Les crédits prévus au budget ordinaire à l'article budgétaire 10401/123-15 permettant ces dépenses ont été utilisés pour honorer d'autres factures, de ce fait, plus aucun crédit n'est disponible pour payer les factures du cabinet d'avocats.

Il est donc proposé de recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues afin de pouvoir honorer les factures impayées du cabinet d'avocats.

L'imprévisibilité tient du fait que les factures ont été envoyées sur l'adresse mail d'un agent communal absent de longue durée, que le service n'a donc pas pu donner suite et que les crédits prévus initialement ont été utilisés pour honorer d'autres factures.

L'urgence tient du fait que la Commune se doit d'honorer les factures émanant du Cabinet d'avocats, sans quoi, elle sera contrainte de devoir payer des intérêts de retard conséquents.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

DECIDE :

Article unique :

De recourir à l'article L1311-5 du CDLD qui permet de pourvoir à des dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues pour honorer les factures de la SRL Jean Laurent dans le cadre de la convention ayant pour objet "Marché de services de conseil juridique pour une durée de deux ans" pour un montant approximatif de 8.500 €.

La délibération requise est adoptée.

Prime "Aide à la rénovation énergétique" : modifications du règlement définissant les conditions d'octroi (Action A2 Masterplan Transition Climatique) et du processus interne de traitement des dossiers

Depuis octobre 2023, la commune de Frameries octroie une prime d'aide à la rénovation énergétique, la prime "Audit Logement", aux citoyens respectant les conditions énoncées dans le règlement spécifique de cette prime.

Après 15 mois d'existence, il est proposé d'adapter le règlement afin de faciliter le processus interne de traitement et la compréhension de la prime par les citoyens.

Les modifications du règlement consistent en :

- la suppression de la mention du délai rétroactif dans les articles 3 et 6 car ce n'est plus d'actualité ;
- l'ajout de la description des catégories de revenus, identiques à celles utilisées par la Région Wallonne ;
- l'ajout du descriptif des pièces nécessaires pour faciliter la compréhension du citoyen,
- l'ajout d'un délai de suspension des paiements entre le 15 juillet et le 15 août pour prendre en compte les congés d'été et le ralentissement de l'activité administrative à cette période.

Monsieur MALOU s'étonne qu'il y ait une suspension de paiement entre le 15/07 et le 15/08 alors qu'il s'agit d'un service public qui fonctionne pendant les vacances. Il souhaite savoir pourquoi le paiement des primes est suspendu pendant cette période.

Monsieur STIEVENART répond qu'il faut suspendre pendant cette période car quand le dossier est complet, il faut payer dans les 30 jours, comme c'est la période des congés, cela permet aux agents de pouvoir prendre leurs congés et de ne pas devoir par la même occasion payer des intérêts de retard éventuels, c'est purement technique.

Monsieur le Bourgmestre ajoute que des courriers et des mails à ce sujet ont déjà été envoyés pour informer les personnes concernées. Il faut qu'il y ait une bonne communication car il s'agit d'une prime qui est importante. Au niveau communal, cela ne fonctionne pas comme à la Région, quand quelqu'un est en congé, il est difficile de faire le suivi dans les délais. Il ajoute qu'une information a été faite à nouveau à propos des primes énergie pour faire la promotion de ces aides.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver les modifications du règlement communal relatif à l'octroi d'une prime d'aide à la rénovation énergétique, et tel que proposé.

Article 2 :

De charger le Collège Communal du suivi de la présente décision.

Article 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La délibération requise est adoptée.

Prime "Aide à la mobilité active" : modifications du règlement définissant les conditions d'octroi (Action A7 Masterplan Transition Climatique) et du processus interne de traitement des dossiers

Depuis octobre 2023, la commune de Frameries octroie une prime d'aide à la mobilité active aux citoyens respectant les conditions énoncées dans le règlement spécifique de cette prime.

Après 15 mois d'existence, il est proposé d'adapter le règlement afin de faciliter le processus interne de traitement et la compréhension de la prime par les citoyens.

Les modifications du règlement consistent en :

- la suppression de la mention du délai rétroactif dans les articles 3 et 6 car ce n'est plus d'actualité ;
- la modification du montant minimal d'achat pour le dispositif de sécurisation adaptée (le cadenas) à 30€, en raison de la mise sur le marché de cadenas répondant aux critères du règlement à un prix inférieur, avec maintien de la prime de 50% plafonnée à 15€ ;
- la modification des pièces et l'ajout du descriptif des pièces nécessaires en annexe au règlement pour faciliter la compréhension du citoyen,
- l'ajout d'un délai de suspension des paiements entre le 15 juillet et le 15 août pour prendre en compte les congés d'été et le ralentissement de l'activité administrative à cette période.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,

S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

D'approuver les modifications du règlement communal relatif à l'octroi de la prime "Aide à la mobilité active" tel que proposé.

Article 2 :

De charger le Collège Communal du suivi de la présente décision.

Article 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La délibération requise est adoptée.

PSSP: rapport d'avancement année 2024 et prolongation du plan sans modification

En date du 25 juillet 2024, l'Administration a reçu un mail du SPF Intérieur informant qu'il a été décidé, lors du conseil des ministres du 5 juillet 2024, de prolonger les plans stratégiques de sécurité et de prévention (PSSP) jusqu'au 31 décembre 2025. En date du 12 janvier 2025, l'Administration a reçu un mail du SPF Intérieur informant de la procédure de soumission du PSSP 2025.

Par ailleurs, suite au mail du SPF Intérieur du 19 décembre 2024 et conformément à l'arrêté ministériel du 23 novembre 2022, les communes sont tenues de soumettre leur rapport d'avancement pour la période janvier 2024- décembre 2024, au plus tard le 31 mars 2025 à l'adresse sliv@ibz.be. Ce rapport vise à mettre l'accent sur les actions entreprises (indicateurs de résultats) au cours de l'année de travail 2024 et sur leur évaluation. Pour ce faire, chaque commune a reçu son propre modèle Excel individuel.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er:

D'approuver la prolongation 2025 du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention sans modification mais en adaptant le nom du Bourgmestre.

Article 2:

De transmettre le plan de l'année 2025 accompagné de la décision du Conseil communal au SPF Intérieur au plus tard pour le 31 mars 2025.

Article 3:

De valider le rapport d'avancement du PSSP couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Article 4:

De transmettre le rapport d'avancement 2024 accompagné de la décision du Conseil communal au SPF Intérieur au plus tard pour le 31 mars 2025.

La délibération requise est adoptée.

**Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité :
Rapport d'activités 2024 et demande de subvention.**

La Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) a été renouvelée en 2019 par arrêté ministériel du 10/07/2019 approuvant le renouvellement de celle-ci. Depuis, la C.C.A.T.M. fonctionne donc entièrement sous le Code du Développement Territorial (CoDT).

L'article R.I.12-6 du Code du Développement Territorial (CoDT) prévoit l'octroi aux communes d'une subvention pour le fonctionnement de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.).

En application de l'article R.I.10.5 dudit CoDT, le nombre minimal de réunions annuelles est fixé à 8.

Dix séances se sont tenues (dont sept avec quorum atteint) durant l'année 2024.

La Commune prétend à la subvention pour un montant de 6.000 euros.

La demande de subvention doit être adressée à la Région wallonne, avant le 31 mars 2025, et doit être accompagnée :

1. Du tableau récapitulatif des dossiers traités par la Commission en 2024 (rapport d'activités),
2. Du tableau des présences,
3. D'un relevé des dépenses supportées par la Commune dans le cadre du fonctionnement de la commission,
4. L'attestation de la participation du président, des membres ou de la personne qui assure le secrétariat concerné, à des formations en lien avec leur mandat respectif, conformément à l'article R.I.12-6§1^{er}, 2° du CoDT ainsi que le justificatif des frais inhérents à l'organisation de ces formations,
5. De la déclaration de créance d'un montant de 6.000 euros établie par le Collège communal,
6. Des procès – verbaux de chaque réunion plénière.

Le rapport d'activités doit être approuvé par le Conseil communal.

Ce même rapport d'activités est soumis à la C.C.A.T.M., pour prise de connaissance, lors de la séance du 4 février 2025.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,

S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

De prendre acte du rapport d'activités 2024 de la C.C.A.T.M. ;

Article 2 :

De prendre acte de la transmission de la demande de subvention accompagnée de ses pièces justificatives à la Direction de l'Aménagement Local du Service Public de Wallonie.

La délibération requise est adoptée.

Renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité - Présentation au Conseil Communal.

Conformément à l'Article D.I.8 du Code du Développement Territorial (CoDT), le Conseil communal, dans les trois mois de sa propre installation, doit décider du renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM).

Pour rappel, pour qu'une Commune soit reconnue comme décentralisée en matière d'aménagement du territoire, elle doit se doter des outils d'aménagement tels qu'une CCATM, un Schéma de Développement Communal et d'un Guide Communal d'Urbanisme. Ce qui est le cas pour la Commune de Frameries depuis 1996.

La CCATM est un organe consultatif qui a pour mission de conseiller le Collège Communal dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme, unique ou toutes autres matières relatives au développement territorial, à l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Néanmoins, sa consultation est obligatoire lorsqu'il s'agit de documents communaux d'aménagement et de systèmes d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Si le Conseil Communal décide de renouveler la CCATM, il doit charger le Collège Communal de procéder à un appel public aux candidats dans le mois de sa décision. Cet appel public aux candidatures est annoncé par voie d'affiche aux endroits habituels d'affichage, par un avis inséré dans le bulletin communal d'information, dans un journal publicitaire distribué gratuitement à la population, et sur le site Internet de la Commune durant minimum 1 mois.

Le modèle et les dimensions de l'avis sont déterminés par le Gouvernement.

A la clôture de l'appel public, le Conseil Communal :

1. Choisit les membres en respectant :

- une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- une répartition géographique équilibrée ;
- une répartition équilibrée des tranches d'âges de la population communale ;
- une répartition équilibrée hommes-femmes.

Il est à noter que le président doit avoir une expérience ou une compétence en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Ce n'est ni un membre effectif, ni un suppléant, ni un membre du Conseil Communal, ni l'Echevin de l'Urbanisme (celui-ci siège avec voix consultative).

Composition :

Outre le président, la Commission communale sera composée pour Frameries de seize membres, la commune de Frameries ayant une population de plus de 20.000 habitants.

- 16 membres effectifs au total (en ce compris les représentants du Conseil Communal) + 1 président (celui-ci n'a pas de suppléant)
- 4 membres effectifs + 4 membres suppléants pour le quart communal (répartis proportionnellement à l'importance de la majorité et de la minorité au sein du Conseil Communal)
- 12 membres effectifs, choisis parmi les candidatures déposées
- 12 membres suppléants à désigner parmi les candidatures déposées (ils doivent avoir les mêmes intérêts que le membre effectif)

2. Adopte le règlement d'ordre intérieur (ROI)

Il est à noter également que la réglementation précise que le président et les membres ne peuvent exercer plus de deux mandats exécutifs consécutifs. Le membre exerce un mandat exécutif lorsqu'il siège en tant que membre effectif ou en tant que membre suppléant remplaçant le membre effectif lors de plus de la moitié des réunions annuelles.

En application de l'Article R.I.10-5 §9 du CoDT, les membres de la Commission Communale restent en fonction jusqu'à l'installation des membres qui leur succèdent.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article 1er :

Du renouvellement de la C.C.A.T.M. ;

Article 2 :

De charger le Collège communal de procéder aux formalités d'appel public.

La délibération requise est adoptée.

Opération de développement rural - commission locale de développement rural - modification de la composition

Suite aux élections communales, le Conseil, en séance du 27 janvier dernier, a désigné le quart communal de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

Monsieur Guillaume Goffin en fait partie et est donc soustrait aux membres citoyens.

Afin de maintenir le même nombre de membres au sein de la commission, la FRW propose d'y intégrer Monsieur Willy Wattier, membre de la précédente CLDR, qui avait transmis sans candidature hors délai.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver ce changement en intégrant Monsieur Willy Wattier au sein de la CLDR.

La délibération requise est adoptée.

Bien-être animal - gestion des chats errants sur le territoire communal - Candidature et conventions

Depuis plusieurs années, la Commune de Frameries gère les populations de chats errants sur son territoire via la stérilisation de ceux-ci.

Cette action est régie par un nouveau régime de subvention aux communes en matière de bien-être animal depuis le 30 mars 2023 couvrant une période allant du 1er avril de l'année en vigueur au 31 mars de l'année suivante.

Le dossier de demande de subvention devant être introduit pour le 28 février 2025 au plus tard, il est proposé de conclure une convention avec les asbl "Love Cats" et "Cat à Cat".

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI, J. CAUDRON, F. MATANI,
B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE, E. FALLY, G. COUPE,
S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

Article unique :

D'approuver les conventions avec les ASBL Love Cats et Cat à Cat relatives à la stérilisation et autres soins vétérinaires pour les chats errants sur l'entité de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Monsieur David GROUSELLE entre en séance.

Déclaration de politique communale

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, en son article L1123-27 §1, prévoit que dans les deux mois après la désignation des Echevins, le Collège Communal soumet au Conseil Communal une déclaration de politique communale couvrant la durée de la mandature et comportant au moins les principaux projets politiques, ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Après adoption par le Conseil Communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 et de la manière prescrite par le Conseil Communal. Elle est mise en ligne sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Bourgmestre va introduire le point. Il précise que cette déclaration contient les intentions de la majorité, c'est un peu le programme de la majorité. Ce document sera suivi du PST qui est beaucoup plus précis et qui prévoit les différents types d'actions qui permettent de décliner la déclaration de politique communale (DPC). Il ajoute qu'il faudra voter cette DPC. En introduction, il veut mettre en évidence le travail remarquable fait par l'administration et les difficultés de gérer une Commune de 22.000 habitants. Monsieur le Bourgmestre veut recréer un climat de confiance. Il veut aussi avoir un suivi des demandes citoyennes. Il faut pouvoir répondre aux citoyens et pouvoir leur expliquer les raisons, qu'elles soient positives ou négatives.

Il explique ensuite avec Madame van HOUT la DPC :

Déclaration de Politique communale :

Introduction

La commune de Frameries, composée de 5 entités, possède un véritable potentiel de développement au vu de son histoire, de sa position géographique et de ses atouts culturels, économiques, sociaux et environnementaux. Elle offre un environnement à la fois rural et urbain. On y trouve des espaces verts, des zones agricoles et des paysages naturels, tout en étant suffisamment proche des services urbains. C'est un cadre idéal pour ceux qui cherchent un environnement paisible tout en bénéficiant d'un accès facile aux commodités. En termes de positionnement, Frameries est au carrefour de nombreux moyens de locomotion : des axes routiers régionaux, nationaux et internationaux, une gare qu'il est essentiel de conserver, un réseau RAVeL qui permet de relier différents lieux, un réseau de bus en centre urbain...

Frameries dispose d'un patrimoine culturel important avec des personnalités qui la font rayonner au quotidien : Lionel Lhote, baryton à l'opéra de Wallonie, Daphné Cornez, metteuse en scène et enseignante à l'académie de musique, Logan Lopez, contre-ténor reconnu internationalement, Rosario Amadéo, acteur et comédien, Jason Mabana, danseur international, Bruno Robbe, ou de manière plus lointaine dans le temps, Norbert Ghisoland, photographe exposé à travers le monde, sans compter les nombreux artistes locaux et régionaux. Tous ces acteurs peuvent

compter sur des structures communales ou privées telles que l'Académie de musique et des arts de la parole ou Arte Corpo.

Frameries bénéficie aussi d'un tissu sportif extrêmement dense soutenu par de nombreux bénévoles (RSB, Rugby Club de Frameries, Clubs d'arts martiaux ou de boxe, BCL9, clubs de Subbuteo, clubs de courses...) et de nombreux sportifs en herbe ou confirmés, ainsi que des associations qui font un travail de terrain remarquable. Enfin, l'ensemble du 7080 dispose d'entreprises – commerçants, indépendants, industries – qui sont le poumon économique de la commune et permettent, avec les citoyens, de financer les services mis à disposition de la population.

Tous ces acteurs mettent en lumière Frameries et font exister notre commune sur la carte de la Wallonie, de la Belgique et parfois de l'Europe. Ce terreau, qui permet de faire rayonner Frameries, sera au centre des préoccupations de la nouvelle majorité Be Frameries-MR&Vous dans le but de renforcer l'attractivité de notre ville et de devenir, dans notre région, le second pôle de développement derrière Mons.

Cependant, Frameries fait face également à de nombreux défis à relever dont le plus important reste celui des incivilités, que ce soit en termes de propreté ou de parking. Ces éléments négatifs jettent parfois l'opprobre sur l'image de la ville, occultant ainsi une grande partie de ce qui est fait au bénéfice des citoyennes et des citoyens. Ces éléments seront combattus avec force en visant une approche pédagogique, éducationnelle, de sensibilisation et de sanctions fermes.

La nouvelle majorité Be-Frameries-Mr&Vous a comme ambition de s'appuyer sur les différents atouts de la commune pour faire rayonner l'ensemble des entités du 7080. Par ailleurs, la majorité souhaite également travailler à l'écoute des citoyens, en les faisant participer aux actions de la ville. Cela passera par une meilleure communication, une meilleure information, notamment dans l'idée que les citoyennes et citoyens sont des partenaires de la commune, avec l'objectif de restaurer la confiance dans les élus et en leur administration communale. Cette administration accomplit un travail remarquable et la majorité veillera à la mettre en évidence, en expliquant son travail, souvent méconnu, en mettant en avant les travailleurs et travailleuses, en exposant la difficulté de gérer une collectivité de près de 22.000 habitants, mais aussi en démontrant la qualité du travail réalisé malgré des moyens qui s'amenuisent au fil du temps. Un suivi des demandes citoyennes sera réalisé : chaque citoyen doit recevoir une réponse et un suivi. Par ailleurs, la majorité s'engage à développer une communication transparente et pédagogique visant à expliquer le travail quotidien de l'administration et de ses élus.

Notre ambition est claire : raviver le sentiment d'appartenance à Frameries et faire de Frameries une commune où il fait bon vivre, s'engager et prospérer.

Chaque habitant doit être fier de sa ville et de son village, vivre dans une commune qui rayonne grâce à ses talents, qu'ils soient culturels, économiques, sportifs ou

citoyens. En valorisant le patrimoine, en soutenant les initiatives locales, c'est une nouvelle page de l'histoire communale qui s'écrit.

Les synergies

La majorité Be Frameries-MR&Vous souhaite renforcer les synergies dans tous les domaines et décloisonner les différentes politiques et les différents acteurs. Un travail d'analyse et de concertation entre le CPAS et la commune sera effectué. La majorité souhaite développer en commun des marchés publics, des projets et des politiques, voire des services où les équipes s'intègrent, dans l'objectif que la collaboration entre celles-ci créent un impact important. Les budgets des deux institutions seront travaillés de manière commune dans le respect des missions de chacun, mais en visant toujours plus l'efficacité des politiques publiques au bénéfice des citoyennes et des citoyens. Ce travail nécessitera une approche méthodique et progressive pour que les choses se déroulent le mieux possible et que les équipes, aux façons de travailler différentes, puissent apprendre à le faire.

D'autre part, la commune est investie dans de nombreux organismes qui gravitent autour d'elle : la RCA (Régie communale autonome), l'ADL, le centre culturel, la CLDR (commission locale de développement rural), l'ATL (accueil temps libre), l'ALE (agence locale pour l'emploi), la maison de l'emploi, la zone de police ou la zone de secours. Mais aussi dans des organismes pluricommunaux comme Toit & Moi (société de logement social), l'AIS (agence immobilière sociale), le PNHP (parc naturel des hauts pays), l'office du tourisme... Mettre autour de la table tous ces organismes pour coordonner leurs actions et disposer d'effets de levier afin de renforcer les politiques mises en œuvre par la commune et le CPAS, telle est la volonté partagée par les membres de la majorité.

Les finances communales

Les finances communales sont incertaines et font face à des enjeux considérables tant les dépenses ont tendance structurellement à augmenter et les recettes à diminuer. L'incertitude s'est accélérée ces dernières années à cause des « 4P » : pensions, police, pompiers et pauvreté. Ces dépenses essentielles à la sécurité physique ainsi qu'à la sécurité de l'existence ont tendance à plonger les communes dans le rouge. La majorité Be Frameries-MR&Vous entend mener une gestion prudente et rigoureuse pour faire face aux défis qui s'offrent à elle. La commune est en effet sous plan de gestion depuis le début des années 2000 et doit donc se conformer aux exigences et respect des trajectoires en matière de personnel, de fonctionnement et d'investissements qui lui sont imposés. La nouvelle majorité est ainsi confrontée à un déficit de près de 2 millions d'euros en début de mandature, sans même avoir esquissé les projets significatifs de la politique qu'elle entend mener. Avec un bas de laine d'un peu moins de 7 millions d'euros et avant de connaître le compte 2024, à politique constante et sans action, les réserves seront épuisées au mieux en 2028. La majorité souhaite donc établir une trajectoire budgétaire soutenable de retour à l'équilibre du budget ordinaire tout en maintenant,

en dehors de l'inflation, une fiscalité globalement inchangée. La commune analysera la structure de son endettement, ses réserves et sa trésorerie, tout en continuant à assurer la gestion dynamique de la dette. La commune procédera à une analyse précise de son patrimoine immobilier et veillera à permettre le financement de ses actions à travers une gestion dynamique de la RCA. Au vu des enjeux budgétaires, la commune privilégiera des projets subsidiés. Enfin, la majorité demande aussi aux autorités supérieures de ne pas alourdir son budget en transférant de nouvelles charges sans les moyens y afférant (police, pensions, pompiers...).

Participation citoyenne : replacer les habitants au cœur de l'action publique

La nouvelle majorité souhaite développer une commune où la proximité, l'écoute et la transparence sont au cœur de sa gouvernance. Frameries doit devenir un lieu de partage, de rassemblement et d'organisation. L'objectif est de reconnecter les acteurs locaux, stimuler la réflexion collective et encourager l'implication citoyenne.

Pour ce faire, des comités de quartier seront mis en place. Véritables relais entre la population et l'administration, ces comités permettront aux citoyens de s'exprimer sur les enjeux locaux, de proposer des projets et de devenir acteurs du changement dans leur environnement immédiat.

Des réunions citoyennes seront organisées dans chaque village afin d'écouter les préoccupations des habitants, d'informer sur les projets en cours et de co-construire l'avenir de Frameries. Par ailleurs, des rencontres de terrain seront organisées dans les différents villages, réunissant le collège et l'administration, pour procéder à un état des lieux des éléments à améliorer dans chaque village, à travers un événement appelé le « collège tour ».

Le développement d'outils numériques viendra compléter cette démarche. Une application mobile sera mise en place pour permettre aux citoyens de signaler les incivilités, proposer des idées et interagir directement avec l'administration. De plus, un budget participatif sera instauré, offrant aux habitants la possibilité de proposer et de voter pour des projets d'intérêt collectif, notamment dans le cadre du Plan Communal de Développement Rural (PCDR).

Les initiatives locales seront également soutenues, favorisant l'engagement citoyen à travers des actions concrètes telles que l'embellissement des quartiers, des événements collaboratifs et projets solidaires. L'accessibilité des conseils communaux sera élargie à un plus grand nombre d'habitants. Un accueil des nouveaux habitants sera remis sur pied et les cérémonies d'accueil des nouveau-nés seront pérennisées, dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance à Frameries.

Enfin, un conseil consultatif des aînés sera développé, en complément des consultations des associations de personnes à mobilité réduite (PMR), dans le but d'obtenir le label de commune « Handicity ».

Propreté, embellissement et sécurité : un cadre de vie sûr et agréable pour tous

La sécurité est un droit fondamental à assurer au quotidien, les citoyens ne peuvent s'épanouir que s'ils se sentent en sécurité. Travailler sur le sentiment de sécurité est essentiel et différents moyens peuvent être mis en place, comme le soutien des gardiens de la Paix ainsi que celui des agents de quartier dont la présence sur le terrain doit être intensifiée. La majorité Be Frameries- MR & Vous entend également systématiser l'installation de caméras de surveillance aux abords des lieux sensibles et le recours aux caméras mobiles, mais aussi favoriser le développement des Partenariats Locaux de Prévention (PLP) qui consistent en un accord de collaboration conclu entre les citoyens d'un quartier et la zone de police locale. Proposé à la population de Sars-la-Bruyère en 2024, le schéma idéal serait de doter chaque village d'un PLP. La visibilité policière et des agents de quartier sera renforcée. Il est important de faciliter la communication entre chaque citoyen et les services de police de proximité de son quartier.

Afin d'apaiser les conflits ou les prévenir avant qu'ils naissent et soient irréversibles, la collaboration avec l'ASBL de conciliation éthique, avec laquelle la commune est conventionnée, sera renforcée.

Les PLP et la conciliation éthique, qui touchent essentiellement à la prévention, s'avèrent également des moyens de lutte efficace contre les incivilités, qu'il s'agisse de dépôts clandestins, d'actes de vandalisme ou de dégradations de l'espace public.

En matière de propreté publique, la nouvelle majorité veut développer plusieurs axes d'action, à commencer par la sensibilisation et la communication par le biais de projets menés dans les écoles (projets zéro déchets, représentations théâtrales...), afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au tri des déchets et au respect d'autrui (cf. chapitre sur l'enseignement), de l'installation de panneaux de sensibilisation et du renforcement de la présence sur le terrain des agents (éducation environnementale). Le recours à une application mobile permettant aux citoyens de signaler un danger, un dépôt sauvage ou une incivilité serait un soutien supplémentaire. Un programme incitatif sera instauré afin de récompenser citoyens et associations qui s'engagent activement dans l'embellissement et la propreté de leur quartier. Ce programme pourrait inclure des distinctions locales, des subventions pour des projets citoyens et des avantages sous forme de bons chez les commerçants de Frameries ou d'aides financières pour les initiatives environnementales.

L'axe suivant est celui de la répression. La tolérance zéro est de mise dans l'application des Sanctions Administratives Communales (SAC). Pour ce faire, une brigade Propreté, dotée d'une identité visuelle propre, composée d'agents administratifs et techniques, venant en soutien des agents sanctionneurs, sera créée. Cette brigade sera également chargée d'augmenter la fréquence et l'efficacité du ramassage des déchets.

Dans le panel des sanctions, il est proposé de privilégier les sanctions dites éducatives ou formatives, comme les travaux d'intérêt général, qui veillent à réparer les dégâts commis, nettoyer, dépolluer..., voire les assortir d'une formation de quelques heures sur le respect de l'environnement dispensée par des éco-conseillers.

Différentes pistes d'action seront explorées au niveau de la gestion de l'espace, comme la poursuite de l'embellissement des parcs et espaces verts, l'aménagement d'espaces partagés conviviaux (parcs, aires de jeux, de loisirs, ou d'activités sportives) pour améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants en s'appuyant sur la participation citoyenne. Des concours de façades fleuries, des créations de jardins et potagers partagés dans certains quartiers ou de végétalisation des cours de récréation des écoles seront créées, là où c'est possible. En parallèle, ce projet visera à intéresser les élèves à la gestion de cet espace vert au sein de l'école de manière à en faire un véritable projet pédagogique... La végétalisation des espaces publics sera également favorisée. Aux entrées de ville, des aménagements seront réalisés afin de marquer le caractère accueillant de la commune.

Une réflexion sera menée au niveau des infrastructures sur l'opportunité de rationaliser le parc de poubelles publiques, équiper l'espace de cendriers publics et organiser la distribution de cendriers de poche, installer des distributeurs de sacs à déjections canines ou créer des canisites, favoriser l'installation de bulles à verre enterrées dans les nouveaux aménagements. Un contact sera pris avec Hygea afin d'étudier une intégration au projet de recyclerie qui permet de ramasser les encombrants réutilisables et de les remettre dans le circuit, leur offrant ainsi une seconde vie. Un travail avec Hygea sera réalisé afin d'améliorer le schéma de collecte des déchets. Enfin, la majorité s'engage à organiser dès janvier 2026 un ramassage des sapins de Noël, tout en sensibilisant la population à des alternatives aux sapins classiques.

Travaux et urbanisme : poursuivre la rénovation urbaine, donner une meilleure information et mieux concerter les riverains et usagers de l'espace public

Un plan de Développement Urbain sera développé à Frameries et la Bouverie afin de poursuivre et amplifier la rénovation urbaine. Cela doit permettre à la majorité de concrétiser la rénovation du parc de la Bouverie, mais aussi de finaliser la rénovation du centre de Frameries. La rénovation des trottoirs et rues problématiques constituera une priorité, tenant compte des différentes entités qui composent notre commune. Un budget sera prévu pour les rénovations ponctuelles de trottoirs demandées par les citoyens. Des critères clairs et transparents seront établis et permettront d'indiquer les priorités communales.

La majorité mettra en place un système d'information et de suivi des travaux, accessible aux citoyens, permettant à chacun d'être informé de l'évolution des chantiers.

Concernant les cimetières, l'embellissement et l'entretien régulier seront renforcés afin de favoriser le recueillement. Des aménagements complémentaires seront réalisés pour permettre le recueillement auprès des enfants mort-nés (parcelle des anges). La mise en conformité des cimetières sera poursuivie et le projet de les végétaliser mis en œuvre. Les carrés d'anciens combattants seront mis en évidence par l'aménagement de porte-drapeaux.

Au niveau urbanistique, un schéma de développement communal sera établi avant la fin de la mandature. Cette stratégie territoriale définira les objectifs communaux de développement territorial et la manière dont ceux-ci déclinent les objectifs régionaux du Schéma de Développement du Territoire (SDT). En suite de cette réflexion, le Guide communal d'urbanisme sera revu. Pour encourager le respect des règles urbanistiques, les demandes visant à régulariser des infractions seront revues.

Mobilité : une commune apaisée et sûre

La majorité BeFrameries-MR&Vous veillera à réaménager les espaces pour une circulation plus fluide et plus sûre, garantissant ainsi la sérénité et la sécurité des citoyens.

La réduction de la vitesse dans les quartiers résidentiels et aux abords des écoles constituera une priorité. Pour cela, des zones 30 seront mises en place. Une attention particulière sera portée aux aménagements permettant de calmer **(fluidifier ?)** la circulation, limiter les comportements dangereux et inciter à une conduite plus respectueuse, notamment aux abords des écoles où l'éclairage public sera également renforcé.

La mobilité cyclable sera encouragée comme véritable alternative aux transports classiques, afin de désengorger les axes principaux par le développement de pistes cyclables. Par ailleurs, une attention particulière sera portée aux PMR avec notamment la création de places de parkings adaptées pour permettre une réelle accessibilité à tous.

Un soutien renforcé sera également apporté aux alternatives de mobilité durable. Il inclut la promotion du covoiturage, l'incitation à l'utilisation des transports en commun, un travail sur l'offre de transports dans le cadre de la réforme du redéploiement du réseau TEC et une réflexion sur les itinéraires piétons.

Le maintien de la gare et de l'arrêt de Frameries constituera un combat central pour l'attractivité de la commune. La majorité entend réaliser différentes actions pour soutenir les usagers actuels et en attirer de nouveaux. Même si le rayon d'action de la commune est limité, des contacts seront pris à tous les niveaux de pouvoir afin d'assurer la survie et le développement de l'offre de transport par train pour que Frameries soit une des gares importantes de la région. Ce combat sera porté avec les forces vives de la majorité et de l'opposition.

Les analyses de trafic seront renforcées, et des mesures adaptées seront mises en œuvre pour fluidifier la circulation. Par ailleurs, un système de navettes de bus sera mis en place lors de festivités publiques pour faciliter les déplacements.

La zone bleue sera réaménagée afin d'élargir ses horaires et de les rendre uniformes sur l'ensemble de la zone. De plus, la commune fera usage des dispositions de la convention permettant de restreindre l'étendue de la zone. Parallèlement, une réflexion sera menée quant à l'opportunité même de celle-ci.

Enfin, la majorité étudiera la possibilité de créer des cartes de riverains pour le stationnement, dans certaines zones spécifiques.

Dynamisation économique, touristique et emploi : valoriser nos forces locales

La nouvelle majorité entend promouvoir l'attractivité tant économique que touristique de Frameries par la mise en avant de ses avantages, comme la proximité des infrastructures de transport et la présence de zones d'activités économiques. Le potentiel touristique de l'entité doit être valorisé (sites culturels, historiques, patrimoine, hébergements...).

Même si les centres urbains rencontrent de plus en plus de difficultés face aux centres commerciaux, la majorité souhaite soutenir le commerce local. Cela inclut un soutien particulier aux événements organisés par les groupements de commerçants en leur apportant une aide administrative, financière ou logistique. Les liens entre le commerce local et les activités culturelles, sportives et associatives seront encouragés, afin que chaque secteur se sente renforcé dans ses actions. Cela commencera par un partage d'informations entre la commune et les commerçants. Des réunions entre les entreprises et la commune seront également organisées, notamment avec celles des zonings, pour entendre leurs besoins et créer des partenariats entre le secteur économique, les clubs sportifs, les milieux culturels, les associations et la commune, au bénéfice des habitants de Frameries. Par ailleurs, un travail en partenariat avec l'IDEA sera mené pour développer l'accueil d'entreprises dans nos zonings, tout en préservant le cadre de vie des habitants.

Un accent particulier sera porté sur la mise en valeur des circuits courts et les initiatives locales, permettant aux producteurs et artisans de la région de vendre directement leurs produits aux habitants, seront favorisées. Le développement des circuits courts participera ainsi à une économie plus durable et renforcera le lien entre producteurs et consommateurs. Il sera proposé de remettre en place le Carrefour des Saveurs, accueillant de manière mensuelle les producteurs locaux à l'Epicentre. La possibilité de créer un point de vente (quasi) permanent sera étudiée.

L'installation de commerces éphémères sera également soutenue. En concertation avec les maraîchers, une réflexion sera menée sur le maintien et le renforcement des marchés de Frameries et de la Bouverie. De plus, une réflexion sur les autorisations d'installation temporaire d'ambulants sera développée en parallèle, afin d'éviter qu'elles ne contribuent à la désertification de nos marchés.

La majorité cherchera également à assouplir les critères d'accueil à la maternité commerciale afin de favoriser le développement commercial local.

Par ailleurs, un soutien sera apporté aux initiatives d'orientation professionnelle. Des événements de découverte des métiers d'avenir seront organisés, en partenariat avec les entreprises et structures locales, afin de permettre aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de mieux connaître les opportunités professionnelles et de s'orienter vers des secteurs porteurs ou en pénurie. Ces initiatives s'appuieront sur

des partenariats avec notamment le CPAS, le PCS, le Forem, la MIRE Mons-Bo, l'ADL, l'ALE, la Maison de l'Emploi, les centres de compétences, dans le cadre du décroisement souhaité par la majorité.

Le soutien aux commerces sera également renforcé pour ceux qui souhaitent s'installer dans certains périmètres des villages, en étudiant la suppression de l'une ou l'autre taxes pendant une durée limitée. En lien avec les enjeux budgétaires, la majorité étudiera également la possibilité de supprimer la taxe sur les enseignes.

Dans le cadre d'appels à projets subsidiés, la majorité Be Frameries-MR & Vous envisage d'organiser une halte-garderie, au profit des personnes en formation et des travailleurs dont l'enfant est malade. La commune de Frameries s'investira également dans le développement de la formation en alternance, en engageant et en accompagnant des étudiants au sein des services de l'administration ou des structures para-communales.

Enfin, la majorité souhaite développer une politique de remise à l'emploi via les articles 60 (mise à disposition de travailleurs dans le public) et 61 (mise à disposition de travailleurs dans le privé), en renforçant l'accompagnement de ces travailleurs pour leur permettre une réinsertion professionnelle durable.

Action sociale et solidarité : une commune qui veille sur chacun

L'aide sociale est un pilier fondamental de notre engagement envers les citoyens les plus fragiles. Un accès aux services essentiels sera garanti et les dispositifs d'accompagnement pour lutter contre la précarité et l'isolement seront renforcés.

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) sera consolidé dans ses actions. Des initiatives visant à favoriser l'inclusion sociale seront développées, ainsi que l'accès à l'emploi et le soutien aux familles en difficulté. Chacun doit pouvoir trouver sa place dans la société.

La Maison Communale de Prévention, vecteur de liens sociaux, prodigue déjà de nombreux conseils (logement, décrochage scolaire...) et développe des projets qui permettront aux jeunes de tous les quartiers de s'investir et d'être les acteurs de leurs divertissements. Afin d'aider les jeunes rencontrant des difficultés scolaires ou simplement leur permettre de garder un lien social essentiel à leur développement psycho-affectif, des cercles d'études fonctionnant sur base d'un esprit de coworking pourraient voir le jour.

Frameries attache une importance particulière aux rencontres intergénérationnelles et à la transmission. Les activités déjà proposées (ateliers cuisine, tricot, etc.) seront pérennisées. Toujours dans un esprit de cohésion, différents événements peuvent être organisés tels que la journée de la personne âgée (maltraitance envers les seniors), la sensibilisation aux mariages forcés avec notamment des expositions photos de l'ASBL Mariages forcés. Il est également prévu de participer à différentes formations, notamment « Violence et Mariage forcés », d'autres auprès des médecins du CHU HELORA ou encore auprès des infirmières.

La Maison Communale de la Prévention attache une grande importance à l'égalité des chances et à la promotion du droit de la femme, notamment par son adhésion au réseau VIF. Elle n'aura de cesse de venir en aide à toute personne victime de violences et continuera à l'aider dans les démarches à accomplir. Bien que la parole se soit libérée, le chemin est encore long et les obstacles nombreux à franchir. C'est pourquoi les actions déjà mises en place seront pérennisées et d'autres verront le jour. Dans ce cadre, les opérations Ruban blanc continueront à se dérouler, notamment sur le marché de Frameries.

La majorité BE Frameries-MR & Vous est consciente de la mission du PCS et soutiendra les équipes d'éducateurs de rue et les différents coordinateurs afin qu'ils continuent de mener à bien leur travail de prévention (cybercriminalité, vols dans les maisons, vols des voitures) et de soutien à la recherche de logement, obtention de bourse d'étude, etc. D'autres pistes seront investiguées, comme la mise en place d'une aide à l'obtention du permis de conduire.

Le soutien aux aînés et la lutte contre l'isolement seront également une priorité. Le maintien à domicile des aînés sera favorisé en améliorant les services d'accompagnement et en créant des lieux de rencontre intergénérationnels, permettant ainsi aux aînés de rester actifs dans la vie communale.

Par ailleurs, la majorité analysera la possibilité de permettre aux citoyens d'être inhumés avec leur animal de compagnie, en réponse à une demande croissante de la population, pour offrir un dernier hommage respectueux et digne aux liens qui unissent les familles et leurs animaux.

Des dispositifs pour favoriser l'accès à la culture pour tous seront mis en place car la culture est un vecteur d'émancipation et de lien social. L'accès aux événements culturels et aux infrastructures communales, telles que les bibliothèques, les expositions et les spectacles, pour les publics précarisés, sera favorisé.

Enfin, le développement d'initiatives solidaires sera encouragé en soutenant les collaborations entre associations locales, entreprises et citoyens pour favoriser des actions de solidarité.

Transition écologique, climat et nature-environnement

Protéger l'environnement et lutter contre la pollution sont des priorités. Cela implique des pratiques exemplaires dans l'administration, des aménagements écologiques dans les bâtiments et espaces communaux et une sensibilisation renforcée des citoyens. La commune, via le programme Pollec et tel que prévu dans la convention des Maires, vise à diminuer de 55% les consommations d'énergie à l'horizon 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050.

La majorité explorera la création d'une communauté d'énergie pour rendre la commune plus autonome. D'autres actions concrètes seront mises en place comme la définition d'un plan de création de bornes de recharges publiques. La rénovation énergétique des bâtiments publics sera poursuivie. Au niveau des bâtiments, la

commune participera en lien avec la région à un service de « facilitateur » pour que le citoyen soit épaulé dans ses démarches de rénovation énergétique des habitations. La majorité continuera à soutenir le remplacement de l'éclairage public ancien par de l'éclairage led et dimmable visant à diminuer les consommations énergétiques. Les achats groupés d'énergie continueront à être soutenus pour réduire les factures des citoyens tandis que les primes aux audits énergétiques (et à la mobilité active) seront maintenus, voire amplifiés si les budgets le permettent.

Des permis de végétaliser, qui consistent à autoriser l'occupation temporaire d'une partie du domaine public à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien de l'espace public, seront mis en place.

Au vu du contexte de dérèglement climatique et d'urbanisation croissante, un Plan Canopée sera lancé afin d'augmenter la couverture végétale de la commune et d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Ce plan vise à développer des îlots de fraîcheur, renforcer la biodiversité et créer un cadre de vie plus agréable et durable. Les toitures végétalisées seront encouragées ainsi que les façades végétales et la création d'espaces verts accessibles à tous.

Concernant les aménagements des espaces publics, une meilleure intégration de la biodiversité, via des hôtels à insectes ou des nichoirs, encouragera la préservation des écosystèmes ainsi que la pollinisation.

Enfin, la majorité mettra en place des campagnes d'information sur la nutrition et la santé, notamment pour promouvoir une alimentation saine, équilibrée et durable.

Enfance, jeunesse, enseignement : accompagner et inspirer les générations futures

L'éducation et l'épanouissement des jeunes sont essentiels pour la majorité communale. Chaque enfant et adolescent doit disposer d'un environnement propice à son développement, en alliant apprentissage, culture, sport et engagement citoyen. Dans ce cadre, des synergies seront mises en place entre les réseaux d'enseignement.

L'orientation scolaire sera considérée comme un levier d'égalité des chances. L'accompagnement des jeunes dans leur parcours scolaire et professionnel sera renforcé. En collaboration avec les écoles, les structures locales et le monde économique, des initiatives visant à aider les élèves à mieux se connaître seront développées ainsi que l'exploration des métiers d'avenir pour s'orienter en fonction de leurs aspirations et compétences. Les visites annuelles au salon SIEP permettant d'aider les élèves de 6^e primaire dans leurs choix d'orientation seront notamment maintenus.

L'école est un lieu de vie et d'apprentissages pour nos enfants. Elle est également un lieu de sensibilisation et d'ouverture et un formidable vecteur à l'égard des familles. Au cœur d'une société qui bouge et évolue sans cesse, elle se doit de s'adapter à ces évolutions. La majorité Be Frameries-MR & Vous entend intensifier les synergies avec les opérateurs culturels, sportifs et associatifs locaux et

pérenniser les projets visant à sensibiliser les enfants aux arts, aux sports et à l'environnement.

Les collaborations avec l'Académie, le Centre Culturel, la Bibliothèque, l'ORCW, les clubs de sports, le Panathlon, le PNHP, SPARK'OH (activités scientifiques), le service environnement (pour ce qui concerne les projets propreté et lutte contre les incivilités) seront poursuivies.

L'éducation permanente sera encouragée dès le plus jeune âge. Chaque enfant et adolescent doit être sensibilisé aux enjeux environnementaux, culturels et sociaux. Une approche globale de l'éducation qui dépasse le cadre scolaire traditionnel sera favorisée à travers des actions concrètes telles que des ateliers, des sorties pédagogiques, des rencontres avec des professionnels et des projets participatifs.

Les projets intergénérationnels, comme les rencontres régulières entre les élèves et les résidents des maisons de repos de l'entité seront pérennisés, de même que le projet lecture avec TAO, le chien médiateur qui apporte son soutien en classe aux enfants de première primaire et permet de lever certains obstacles liés à l'apprentissage de la lecture, tout en les sensibilisant au bien-être animal. D'autres actions favorisant la mixité sociale, l'inclusion des enfants en situation de handicap et l'égalité des chances seront réfléchies.

La sécurité routière et la sensibilisation aux comportements sûrs seront également des priorités. En collaboration avec la Police Boraine, les actions de sensibilisation à la sécurité routière seront poursuivies dans les écoles afin d'apprendre aux enfants les bons réflexes et d'améliorer leur sécurité aux abords des établissements scolaires. Les actions visant à sensibiliser les enfants au (cyber)harcèlement seront également intensifiées, tout comme celles en lien avec le devoir de mémoire, dans le but d'aider les élèves à devenir des citoyens responsables et respectueux.

Un conseil communal des enfants sera mis en place pour favoriser la participation active des jeunes dans la vie communale. Ce conseil leur offrira un espace d'expression et d'engagement, tout en les accompagnant dans leur épanouissement personnel et collectif.

La lutte contre le harcèlement scolaire sera également un axe clé de notre politique jeunesse. Des actions de sensibilisation seront mises en place dans les écoles et les structures jeunesse de la commune pour prévenir et combattre toutes les formes de harcèlement. Des campagnes de sensibilisation, des ateliers de formation et des interventions de professionnels permettront de sensibiliser les jeunes, les enseignants et les familles aux conséquences graves du harcèlement. Un climat scolaire sain, inclusif et respectueux sera promu. En encourageant les jeunes à être acteurs de ce changement, des espaces d'écoute et de soutien seront créés, tout en facilitant l'accès à des ressources pour les victimes de harcèlement. Cette démarche contribuera à la construction d'une commune où chaque jeune peut évoluer dans un environnement sécurisé et bienveillant.

Le développement numérique des écoles sera soutenu, tout comme le développement des plateformes de communication avec les parents.

Complémentairement aux actions en lien avec le sport, les enfants seront également sensibilisés à l'alimentation saine, notamment par l'organisation de visites du potager du CPAS permettant la découverte des fruits et légumes et la participation à de petits ateliers culinaires. Dans ce cadre, la majorité réfléchira à construire un projet pédagogique lié à la distribution de collations saines dans les écoles de manière régulière.

La nouvelle majorité ambitionne de compléter ces actions par la mise en place d'initiations au secourisme et d'apprentissage du vélo. Elle tentera de mettre en place des échanges scolaires avec la ville jumelée d'Issy-les-Moulineaux.

Dans le cadre d'une approche en synergies avec les autres services communaux, les écoles participeront activement à la mise en place de bourses à thèmes, comme le matériel scolaire et équipement sportifs, en servant de point de collecte ou de dépôt.

Au niveau de l'extra-scolaire, l'offre de stage sera complétée durant les vacances pour répondre au mieux au nouveau calendrier scolaire et en visant à couvrir un maximum de périodes. Une attention particulière sera apportée aux tout-petits (2,5 ans à 6 ans), tranche d'âge pour laquelle il est plus difficile de trouver une offre ciblée.

Un travail transversal sera réalisé pour permettre des synergies avec des opérateurs locaux : Frameries Sport pour la mise en place de stages sportifs, écoles de langues pour des stages de langues, CPAS pour des stages intergénérationnels.

L'opportunité d'élargir les plages horaires d'accueil le matin et le soir dans les écoles sera étudiée ainsi que le renforcement des équipes (accueillantes et éducateurs).

Culture, vie associative, éducation permanente et patrimoine : Frameries qui rayonne

La culture est un moteur de lien social, un vecteur d'éducation et un espace où toutes les générations et toutes les diversités peuvent se rencontrer. Elle doit être accessible à tous et pour tous, non seulement à travers une offre culturelle variée, mais aussi en permettant aux citoyens d'être acteurs de la vie culturelle. La majorité croit en une culture participative qui sort des lieux traditionnels pour investir l'espace public, les quartiers et les lieux de la vie quotidienne.

La culture ne doit pas être limitée aux salles de spectacles, mais se déployer dans les rues, sur les places, dans les quartiers, les villages et même dans des lieux inattendus. À travers des installations artistiques, des spectacles de rue, des concerts en extérieur et des expositions itinérantes, notre objectif est de rapprocher la culture des citoyens.

Dans cette démarche, un cadastre des œuvres artistiques appartenant à la commune sera réalisé, ainsi qu'un recensement des œuvres privées en lien avec Frameries, avec l'intention de créer une exposition pour les valoriser. En parallèle, les talents et mérites culturels des citoyens seront reconnus et des titres de citoyen d'honneur attribués pour saluer leurs contributions. Les bénévoles de la commune seront également mis en lumière.

Le développement du street art et des fresques murales fera également partie de notre stratégie. Les initiatives artistiques visant à embellir la commune seront soutenues, en mettant en valeur le patrimoine et l'histoire locale à travers des fresques et d'autres formes d'art public.

Afin de rendre la culture accessible au plus grand nombre, des partenariats seront établis avec les institutions culturelles locales pour offrir des journées d'accès libre aux citoyens et aux écoles de Frameries. La visibilité et la communication autour des événements culturels seront également renforcées pour toucher un large public.

Le soutien aux initiatives citoyennes et artistiques sera essentiel. La majorité encouragera les projets culturels participatifs en facilitant l'accès aux ressources communales pour les associations, les artistes et les collectifs. Des ateliers collaboratifs, des prestations d'artistes locaux et des événements co-construits avec les habitants seront développés, tout en créant des liens avec les festivités locales.

Parallèlement, un cadastre associatif de Frameries sera lancé. Il servira d'inventaire structuré des acteurs associatifs et citoyens engagés dans le développement social et le bien-être de la population. Ce recensement aura plusieurs objectifs : valoriser le tissu associatif local, faciliter les mises en relation et les synergies entre associations, encourager les collaborations et le développement de nouveaux projets, et offrir une meilleure visibilité aux associations auprès des citoyens et des partenaires institutionnels.

La commune soutiendra également les nouvelles initiatives culturelles, en particulier celles visant à inclure des publics éloignés de l'offre culturelle traditionnelle, comme le prévoit l'article 27. En outre, la salle de l'Harmonie sera mise à disposition pour des expositions et pour les milieux associatifs et culturels. Des partenariats seront également développés avec d'autres salles existantes à Frameries pour l'organisation de spectacles.

Frameries peut se targuer de disposer d'un magnifique outil d'enseignement artistique qu'est l'Académie.

Avec une population très élevée par rapport au nombre d'habitants sur l'entité, elle connaît un succès considérable qui tient à la qualité des enseignements qui y sont dispensés mais également à leur grande diversité.

La nouvelle majorité entend plus que jamais soutenir l'approche empreinte de modernité qui distingue l'Académie et qui consiste à sans cesse s'adapter et s'ouvrir aux évolutions sociétales des moyens d'expression quels qu'ils soient, sans pour autant négliger l'aspect technique qui caractérise l'enseignement (citons notamment l'ouverture des cours de chant pop, de guitare électrique ou de comédie musicale). La volonté de fusionner les disciplines entre elles mais également les tranches d'âges (chorale parents – ados) s'inscrit également dans cette modernité.

L'Académie sera prochainement dotée d'un jardin aménagé au cœur des bâtiments qui l'hébergent. Ce nouvel outil, comportant des petites scènes, permettra la pratique des Arts en extérieur en son sein même.

La valorisation du patrimoine et des traditions locales sera une priorité. Un agenda culturel enrichi sera mis en place pour mettre en lumière le patrimoine architectural, historique et folklorique de Frameries. Les artistes locaux seront mis en avant à travers des expositions et des événements thématiques.

L'accès à la lecture publique sera renforcé via des initiatives de lecture publique en dehors des lieux traditionnels, telles que des livres voyageurs, des lectures en plein air ou des cafés littéraires. Des actions éducatives liées à la culture littéraire et artistique seront également favorisées. L'espace public numérique jouera aussi un rôle de formation afin de lutter contre la fracture numérique. La ludothèque continuera son travail afin de réunir les familles autour des jeux et renforcer l'esprit de coopération.

Des passerelles entre la culture, la jeunesse et la vie associative seront créées. La culture doit être un outil de cohésion sociale qui rassemble et fédère. Ainsi, les liens entre les écoles et les associations seront renforcés pour développer des projets artistiques et culturels intergénérationnels et participatifs.

La majorité s'engage également à préserver notre histoire et à la transmettre aux générations futures. Elle protégera, restaurera et valorisera le patrimoine de Frameries pour en faire un moteur d'identité, de cohésion sociale et de développement touristique.

Enfin, pour mettre en valeur ce patrimoine, des parcours, des visites guidées et des événements culturels seront développés afin de faire découvrir l'histoire et les richesses locales aux habitants et aux visiteurs. Les nouveaux projets d'aménagement devront respecter l'identité et la mémoire du territoire et en parallèle, faire vivre le patrimoine en le revisitant et en l'adaptant, que ce soit par la modernisation de traditions ou l'intégration de nouvelles technologies, tout en conservant le sens des œuvres originales.

Logement - Accès à la Propriété pour les Jeunes Ménages

La majorité souhaite soutenir chaque jeune ménage dans l'accès à la propriété en facilitant son parcours résidentiel, avec des solutions innovantes permettant une transition progressive vers l'autonomie et la stabilité à long terme.

La possibilité de créer via le PCDR des logements tremplins, permettant aux jeunes ménages de disposer d'un premier logement à coût modéré tout en préparant leur accès à la propriété, sera étudiée.

Les projets d'habitat partagé et intergénérationnel seront encouragés. Ces initiatives permettront aux jeunes ménages de cohabiter avec d'autres générations, favorisant ainsi la solidarité, l'entraide et les liens entre citoyens.

L'AIS à laquelle la commune de Frameries a adhéré doit permettre à ce système semi-privé d'être développé sur la commune afin d'offrir des solutions de logements à des prix abordables aux citoyens de Frameries.

Développement rural et PCDR : un cadre de vie préservé et dynamique

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) est un outil essentiel pour construire un avenir harmonieux et durable pour Frameries et ses villages. Il vise à améliorer le cadre de vie, à préserver le patrimoine naturel et à dynamiser les activités locales tout en respectant l'identité rurale de notre territoire.

Des événements fédérateurs qui renforcent les liens communautaires seront organisés.

Le soutien à l'agriculture locale et aux circuits courts sera également une priorité. Les initiatives agricoles locales seront encouragées, en facilitant la mise en relation entre producteurs et consommateurs, notamment à travers des marchés de produits locaux et des plateformes de distribution de proximité.

La majorité œuvrera pour l'amélioration des infrastructures et des mobilités rurales, en travaillant à rendre les villages mieux desservis en transports en commun. Un accent sera mis particulièrement sur la sécurisation des voiries rurales pour encourager les déplacements doux, comme le vélo et la marche.

La protection de l'environnement et des paysages fera partie intégrante de nos actions. Des projets de reboisement, de préservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles seront mis en place, en collaboration avec les citoyens et les associations environnementales.

Sport

Le sport occupe une place essentielle dans notre entité, comme en témoigne la présence de nombreux clubs sportifs locaux.

Par l'intermédiaire du Centre Sportif Local et de la Régie Communale Autonome, l'objectif de la majorité Be Frameries-MR & Vous est de renforcer le développement d'une offre sportive variée et accessible à tous, dans le but de favoriser la santé et le bien-être par le sport.

Dans ce cadre, la collaboration avec les partenaires locaux sera renforcée (écoles, extra-scolaire, maison de la prévention, CPAS, institutions pour personnes en situation de handicap, SPARK'OH...) mais également avec l'ADEPS et le PANATHLON pour ce qui concerne les projets promouvant le fair-play, la citoyenneté et la lutte contre le racisme.

La nouvelle majorité sera en outre attentive aux aspects inclusifs en veillant à proposer des activités sportives pour tous, en ce compris les seniors et PMR. La lutte contre la précarité menstruelle sera prise en compte par l'installation d'un point de collecte et de distribution au Centre Sportif Max Audain.

L'offre d'activités sportives durant les périodes de congés scolaires sera étoffée par la proposition de stages multisports estivaux en collaboration avec les clubs de Frameries.

En intégrant la salle de gymnastique d'une école, la reconnaissance en Centre Sportif Local Intégré pourrait être demandée, ce qui ouvrirait de nouvelles perspectives.

L'effort de modernisation et rénovation des infrastructures sportives sera poursuivi, de même que le soutien administratif, événementiel et financier aux clubs.

L'apprentissage de la natation pour les enfants fera l'objet d'une attention particulière avec la volonté de s'assurer qu'elle fait partie des compétences de base pour les enfants à la fin de leur scolarité primaire.

Bien-être animal : une commune respectueuse de toutes les vies

La majorité soutiendra des associations locales, en mettant en place des actions de sensibilisation et en veillant à la protection des animaux errants.

La collaboration avec les associations locales œuvrant pour la protection et le bien-être des animaux sera renforcée. Dans un premier temps, la majorité accompagnera leurs actions par des aides logistiques. Des campagnes de sensibilisation au respect des animaux, à destination des écoles, seront organisées lors d'événements communaux et à travers nos canaux de communication, promouvant ainsi une relation respectueuse entre les citoyens et les animaux.

Pour prendre en charge les animaux errants, un programme de soins en collaboration avec les refuges et vétérinaires partenaires sera mis en place. Ce programme inclura la stérilisation, l'identification et l'adoption responsable des animaux.

La lutte contre la maltraitance animale sera renforcée, en lien avec la police et les associations, afin d'améliorer la détection et la répression des cas de maltraitance.

Temps libre et séniors

L'allongement de la vie demande une attention particulière aux besoins des séniors. La majorité favorisera des activités récréatives et sportives adaptées ainsi que les échanges intergénérationnels pour valoriser les savoirs des aînés et le maintien des excursions et événements existants. Par ailleurs, une meilleure coordination sera mise en place entre les activités du temps libre, du PCS et du centre culturel.

Administration

La majorité s'engage à poursuivre la modernisation de l'administration communale tout en valorisant le travail des agents qui en sont le moteur afin d'offrir un service public de qualité, efficace et accessible aux besoins des citoyens.

Une administration « orientée usagers », où les démarches communales continueront à être digitalisées tout en garantissant un accueil physique pour chaque procédure dans l'esprit « human first », sera mise en place.

Le bien-être au travail est un élément important de la qualité du travail réalisé. Dans ce sens, la majorité encouragera les initiatives personnelles et collectives de bien-être au travail afin de renforcer l'esprit d'équipe et la cohésion de groupe.

L'accueil citoyen sera revu afin d'assurer la discrétion nécessaire aux échanges sur des questions telles que la déclaration anticipée d'euthanasie, le don d'organes, le changement de genre ou la reconnaissance d'enfant.

Avec l'arrivée de la fibre à Frameries, la majorité souhaite développer un accès gratuit au wifi dans les lieux publics.

Monsieur le Bourgmestre passe ensuite la parole à Monsieur MALOU :

« Nous voici réunis pour discuter de la Déclaration de Politique Communale, un document qui fixe le cap de cette mandature et engage la majorité pour les six prochaines années.

À la lecture de ce document, une citation me vient immédiatement à l'esprit :

Un objectif sans plan s'appelle un vœu." (*Antoine de Saint-Exupéry*)

Et malheureusement, nous avons ici une liste de bonnes intentions, mais trop peu de garanties, trop peu de précisions, trop peu d'ambition réelle.

Alors, si la majorité attend de la confiance, il aurait fallu d'abord nous donner des certitudes.

Permettez-moi donc de développer quelques points de votre déclaration :

1. Situation financière : les chiffres, on peut leur faire dire ce qu'on veut... mais pas tout !

Monsieur le Bourgmestre, lors du dernier conseil communal et sur les réseaux, vous avez critiqué l'état des finances de la commune laissé par vos prédécesseurs dont votre partenaire de Majorité faisait partie.

Quelques millions d'euros de réserve, c'est une base solide. Toutes les communes ne peuvent pas en dire autant. Nous avons laissé Frameries avec un bas de laine conséquent, permettant d'aborder cette mandature avec une certaine sérénité.

Quelles économies sont prévues ?

Quels projets sont réellement financés et lesquels resteront à l'état d'intentions ?

Parce que la réalité est simple : nous avons laissé une situation financière bien plus saine que ce que vous laissez entendre.

☞ *"Gouverner, c'est choisir."*

Or, ici, nous ne voyons aucun choix clair sur les priorités financières.

La déclaration parle de "gestion rigoureuse et prudente", mais où sont les engagements concrets ? Gérer une commune, ce n'est pas seulement attendre des subsides et reporter les décisions.

2. Mobilité : des promesses qui changent de direction

Zone bleue : de la suppression à une "réflexion"

Dans le programme électoral, la suppression de la zone bleue était clairement annoncée.

Aujourd'hui, la DPC parle d'un réaménagement des horaires, d'une uniformisation et d'une réflexion sur son utilité.

Mais alors, que s'est-il passé entre la campagne et aujourd'hui ?

Pourquoi cette suppression annoncée se transforme-t-elle en une simple réflexion ?

La majorité considère-t-elle encore la suppression de la zone bleue comme une priorité, ou était-ce simplement un argument électoral ?

Parce qu'une réflexion n'est pas une suppression, et si cette majorité s'apprête à revoir le fonctionnement de la zone bleue au lieu de la supprimer, alors qu'elle l'assume clairement devant les citoyens.

Carte riverains : de l'engagement clair à une "étude de faisabilité"

Même scénario avec la carte riverains.

Dans le programme électoral, cette carte était une promesse ferme pour améliorer le stationnement des habitants dans certaines zones spécifiques.

Dans la DPC, il ne s'agit plus que d'une étude sur la possibilité de la mettre en place.

Pourquoi ce ton beaucoup moins affirmatif ?

Cette carte riverains était-elle vraiment un projet concret ou juste une idée séduisante pour capter un électorat particulier ?

Encore une fois, on passe de "nous allons le faire" à "nous allons y réfléchir", et dans six ans, il sera peut-être temps d'annoncer que "ce n'était pas réalisable".

Navettes communales : une mise en place... mais avec quels moyens ?

Dans la Déclaration de Politique Communale, il est mentionné que :

"Un système de navettes de bus sera mis en place lors de festivités publiques pour faciliter les déplacements."

Alors, c'est une belle idée... sur le papier. Mais comment va-t-on la financer et la mettre en œuvre ?

Quel budget est prévu ?

Combien de bus ? Quels trajets ? Quelle fréquence ?

Va-t-on s'appuyer sur un partenariat avec le TEC ou la commune investira-t-elle dans une flotte propre ?

Parce que si aucune enveloppe n'est dégagée pour ce projet, alors... ces navettes risquent surtout de nous faire voyager... en rêve.

3. Sécurité et propreté : beaucoup de continuité, mais des moyens à préciser

Nous saluons l'annonce de la création d'une Brigade Propreté, ainsi que le renforcement du ramassage des déchets dans l'espace public.

Évidemment, c'est une bonne chose. Qui pourrait être contre une commune plus propre ?

Cependant, nous ne pouvons pas faire semblant de découvrir ces initiatives, car beaucoup d'actions existent déjà et sont menées depuis plusieurs années :

Des campagnes de sensibilisation sur le terrain et dans les écoles.

Des dispositifs existants pour lutter contre les dépôts sauvages.

Un travail régulier des services communaux pour maintenir la propreté.

Alors, qu'apporte vraiment cette déclaration de politique communale de nouveau sur ce sujet ?

Si l'on veut aller plus loin et obtenir des résultats concrets, il faut des engagements clairs :

Combien d'agents seront mobilisés pour cette brigade propreté ?

S'agit-il de nouvelles embauches ou d'un redéploiement des effectifs existants ?

Avec quel budget pour du matériel adéquat et une organisation efficace ?

Nous notons également le déploiement de caméras pour lutter contre les incivilités, une mesure détaillée dans la DPC. C'est un bon outil, mais un outil seul ne suffit pas :

Comment ces caméras seront-elles intégrées dans une stratégie plus large pour assurer une réelle efficacité ?

Seront-elles réellement exploitées pour identifier et sanctionner les incivilités, ou risquent-elles de devenir de simples observateurs passifs ?

“Les engagements sont louables, mais si cette brigade et ces mesures ne sont pas accompagnées de moyens concrets, alors ce sera une belle annonce... qui risque de manquer de bras et de portée.”

4. Travaux et aménagement : des engagements à clarifier et des villages oubliés ?

Nous saluons les engagements en matière d'embellissement et d'entretien régulier des cimetières.

Là aussi, nous supposons donc qu'il y aura des engagements précis ?

Combien d'agents seront mobilisés pour ce renforcement ?

Quels investissements sont prévus pour garantir un entretien durable ?

Parce qu'annoncer un renforcement de l'entretien, c'est bien... mais encore faut-il des moyens humains et financiers pour le concrétiser.

D'autre part, nous notons la mise en place d'un plan de développement urbain qui concerne Frameries et La Bouverie.

Mais quelles sont les priorités ?

La place du Champ Perdu ?

Un autre quartier ?

Nous comprenons l'ambition de ce plan, mais pour l'instant, il manque une vision claire des projets concrets qui seront développés.

Et surtout... qu'en est-il des villages ?

Aucune mention d'un projet spécifique pour Eugies, Sars-la-Bruyère et Noirchain.

Or, le centre de Noirchain a, par exemple, bien besoin d'une rénovation.

Pourquoi ces villages semblent-ils absents de cette vision d'aménagement ?

5. Dynamisation économique, touristique et emploi : des ambitions... mais avec quels leviers ?

La Déclaration de Politique Communale évoque la dynamisation économique, le soutien au commerce local et l'attractivité touristique. Des objectifs louables, mais encore faut-il savoir comment on compte les atteindre.

Soutien aux événements des commerçants : que va-t-on faire de plus ?

Il est précisé que la commune continuera à soutenir les événements organisés par les groupements de commerçants en leur apportant une aide administrative, financière ou logistique.

Mais c'est déjà ce qui est fait aujourd'hui !

Alors, qu'allez-vous faire de plus ?

Allez-vous augmenter la subvention aux groupements de commerçants ?

Des moyens supplémentaires seront-ils mis sur la table ?

Parce qu'un simple copier-coller des actions existantes ne peut pas être considéré comme un nouvel engagement.

Carrefour des Saveurs : de la relance affirmée à une simple proposition

Dans votre programme, il était clairement question de remettre en place le “Carrefour des Saveurs”.

Aujourd'hui, la DPC indique simplement qu'il “sera proposé” de le remettre en place...

Pourquoi ce glissement sémantique ?

Pourquoi ne pas affirmer clairement sa relance, comme promis aux commerçants et aux producteurs locaux ?

Il est aussi précisé que “la possibilité de créer un point de vente quasi permanent sera étudiée.”

Encore une étude !

Avons-nous une volonté réelle de mise en place ou s’agit-il encore d’une réflexion sans suite ?

Marchés de Frameries et de La Bouverie : quelle ambition ?

Il est mentionné “qu’une réflexion sera menée sur le maintien et le renforcement des marchés de Frameries et de La Bouverie.”

Quand on parle de maintien, cela fait peur !

Pourquoi ne pas assumer clairement une politique de redynamisation de ces marchés historiques ?

Quelles actions concrètes seront mises en place pour renforcer leur attractivité ?

Un marché ne doit pas simplement “être maintenu”, il doit être dynamisé, modernisé et rendu plus attractif pour attirer à la fois les producteurs et les consommateurs.

Suppression de taxes : des promesses électorales en recul ?

Enfin, la Déclaration indique qu’il sera question “d’étudier la suppression de l’une ou l’autre taxe pendant une durée limitée” et que “la majorité étudiera également la possibilité de supprimer la taxe sur les enseignes.”

Encore une étude, encore une réflexion...

Pourtant, vos promesses de campagne étaient bien plus affirmatives !

Les commerçants doivent-ils comprendre que la suppression de ces taxes ne sera finalement pas faisable ?

Parce qu’à force de voir des engagements transformés en “études”, on peut légitimement se demander si ces promesses n’étaient pas simplement là pour séduire en période électorale.

==> “L’économie locale ne se dynamise pas avec des intentions vagues, mais avec des mesures concrètes, un cadre d’actions clair et des investissements ciblés.”

6. Enfance, jeunesse et enseignement : assurer l’avenir avec quelle ambition ?

L’éducation et la jeunesse sont au cœur de l’avenir de notre commune. Il est donc essentiel d’avoir une politique ambitieuse et proactive pour les accompagner.

Nous constatons que de nombreux dispositifs en place seront maintenus ou renforcés. C’est une bonne chose, mais quelles véritables nouveautés viendront enrichir l’offre pour nos enfants et nos jeunes ?

Comment allons-nous répondre aux besoins croissants en matière de crèches et d’accueil de la petite enfance ?

Comment les écoles communales vont-elles être mieux soutenues, que ce soit en infrastructures ou en accompagnement pédagogique ?

Quels nouveaux dispositifs concrets seront mis en place pour offrir aux jeunes des opportunités culturelles, sportives et d’engagement citoyen ?

Nous ne contestons pas la volonté de poursuivre certaines initiatives existantes, mais une déclaration de politique communale doit aussi porter une vision audacieuse et proposer des avancées claires.

Si nous voulons vraiment accompagner et inspirer les générations futures, il faut plus qu’une simple continuité : il faut un engagement clair, des projets concrets et des moyens à la hauteur des enjeux.

“L’avenir ne se construit pas avec de bonnes intentions, mais avec des actes.”

7. Culture et vie associative : une ambition culturelle... mais sans lieu dédié ?

Nous saluons la volonté de renforcer la culture de rue, d'encourager les arts accessibles à tous et de dynamiser les événements en plein air. C'est une excellente initiative que nous soutiendrons.

Cependant, nous notons une absence majeure dans cette Déclaration de Politique Communale : la création d'une salle culturelle ou d'une salle polyvalente de type "Calva".

L'organisation de spectacles en partenariat avec d'autres salles existantes est mentionnée... mais où est le projet d'un véritable espace culturel structurant pour Frameries ?

Pourquoi ce projet, qui était pourtant la pierre angulaire de la politique culturelle depuis plusieurs années, semble-t-il être passé à la trappe ?

La majorité considère-t-elle que les infrastructures actuelles sont suffisantes, alors que la question d'un lieu central pour la culture était un enjeu récurrent ?

Faut-il comprendre que ce projet est définitivement abandonné ?

Soutenir la culture, c'est aussi lui donner un cadre, des infrastructures et des lieux adaptés pour son développement.

"Une ville qui rayonne, c'est une ville qui investit aussi dans des espaces dédiés à la création et au partage culturel."

8. Piscine : projet disparu, mystère non élucidé

C'est probablement l'exemple le plus flagrant d'un engagement qui a coulé... au fond du bassin.

En 2018, la piscine était une priorité pour l'opposition, notamment portée par le candidat Ecolo, aujourd'hui Bourgmestre.

En 2024, ce même candidat a relancé cette promesse en campagne.

En 2025, elle disparaît totalement de la Déclaration de Politique Communale.

Alors, on la construit ou pas ?

"Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent."

Si ce projet est abandonné, ayez au moins la franchise de l'annoncer clairement.

9. Conclusion

Vous indiquez comme titre "Une nouvelle page de l'Histoire de Frameries"...

Certainement ! Mais écrire l'Histoire, c'est prendre des décisions. Or ici, on a surtout des esquisses, des hésitations et des points de suspension... Espérons que cette histoire ne finisse pas en légende.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous abstenir, car cette déclaration manque d'un cadre financier rigoureux, d'une vision audacieuse et d'engagements concrets.

Nous espérons enfin que la majorité choisira l'action plutôt que la communication » ».

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur MALOU pour son intervention. Il lui dit néanmoins qu'il joue un rôle qu'il ne connaît pas, celui de l'opposition. Monsieur le Bourgmestre, lui, a joué, par chance ou par malchance, ce rôle pendant très longtemps. Il retourne d'ailleurs dans le passé, et cite le PV de février 2019 où Monsieur DUPONT était Bourgmestre : « Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'il s'agit d'une note de politique communale et que dès lors l'esprit n'est pas d'aller dans le détail, il s'agit de l'expression de la vision politique de la majorité sur les grands axes qui conditionnent la vie communale sur 6 ans. Il y a un sentiment de concrétisation. Monsieur le Bourgmestre DUPONT rappelle qu'il a dit qu'il y a toute une série d'éléments plus concrets et plus précis qui se retrouveront dans le PST qui sera présenté en septembre ». Ce qui semble donc acceptable quand le PS est en majorité ne l'est plus quand le PS est dans l'opposition ! Rien qu'avec la reprise de

cette déclaration quand vous étiez en majorité, l'ensemble de votre intervention n'est plus valable.

Monsieur le Bourgmestre actuel ajoute donc que la DPC est une vision et que le détail se trouvera dans le PST, c'est pour cela que le législateur a permis qu'il soit fait dans les 9 mois qui suivent les élections. Le CRAC veut des projections pluriannuelles. Aujourd'hui, les finances publiques sont très compliquées alors il faut dire les choses telles qu'elles sont. Monsieur le Bourgmestre n'a pas dit que le bas de laine n'était pas intéressant, peu importe les montants mais s'il y a un déficit de 2 millions par an, le bas de laine ne servira pas longtemps. Pour le reste, il s'agit de la situation dont ils ont hérité. Il y a une série de financements qui doivent arriver, notamment le million de l'IDEA, il faut donc avoir le cadre budgétaire.

Au niveau de la zone bleue, Monsieur le Bourgmestre dit qu'aujourd'hui, même si la durée est augmentée d'une heure, ce sera plus par rapport à ce que l'ancienne majorité a fait. De plus, il y a une convention qui lie juridiquement avec INDIGO et signée par le Bourgmestre socialiste. L'action du Collège est donc prévue en deux temps. D'une part, il faut voir s'il est juridiquement possible de sortir de la zone bleue. Mais on ne peut pas faire ce que l'on veut. La volonté du Collège est d'élargir les horaires, les uniformiser et restreindre la zone sans avoir de souci avec INDIGO.

Pour ce qui concerne la carte « riverain », il y aura une étude sur l'éventuelle faisabilité, il faut voir quelle sera la meilleure formule.

Contrairement à ce que dit Monsieur MALOU, il y avait de la prudence dans la formulation des propositions de campagne.

Par rapport aux navettes, il faut voir quels seront les moyens, tant que l'on ne voit pas clair sur le budget, on ne sait rien faire. S'il y a beaucoup d'argent, il pourra y avoir une navette qui fonctionnera de 10 à 22 h, maintenant s'il n'y a pas beaucoup d'argent, il faudra prévoir un autre horaire.

Au niveau des brigades propreté, il ne peut plus y avoir d'engagement, il faut accepter les contraintes du CRAC dans lesquelles le PS nous a mis.

Au niveau des villages, il faut trouver un équilibre. On ne va pas mettre les mêmes moyens à Frameries qu'à Noirchain ou Sars mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura rien à ces endroits. Il faut mettre des critères en place. Des réunions ont eu lieu avec le comité de Sars, il y a une volonté de travailler avec eux.

Au niveau du soutien aux commerçants, il y a un budget de 10.000 €, il peut être augmenté pour coller à l'indexation.

Monsieur le Bourgmestre ajoute qu'il faut savoir que dans une mandature on ne peut pas tout faire, si on prend l'exemple du Parc de La Bouverie, c'était une promesse en 2018 mais cela n'a pas été fait, et là, une fois de plus, le PS souffre d'amnésie.

Pour ce qui concerne les marchés, il y a des citoyens qui viennent demander l'autorisation d'installer une échoppe provisoire mais cela va déforcer le marché. C'est néanmoins accepté mais cela doit rester provisoire. Il faut faire une réflexion

globale, on va travailler avec les ambulants mais les habitudes des gens sont maintenant d'aller dans les surfaces commerciales. Il faut donc faire des animations pour attirer les gens

Au niveau de la Culture, une salle a été évoquée, y a-t-il des moyens pour en créer une nouvelle ? On ne sait pas le dire pour l'instant car la situation budgétaire est compliquée. Monsieur le Bourgmestre est allé visiter la salle Arte Corpo, pourquoi ne pas utiliser cette salle pour organiser certains événements ? Pourquoi ne pas passer des conventions avec eux ?

Enfin, en ce qui concerne la piscine, la DPC a été centrée sur les objectifs. Il faut prendre en considération le nombre d'enfants qui peuvent aller apprendre à nager. Budgétairement, il ne sait pas si cela est faisable et il ne s'est pas engagé par rapport à cela pour ne pas être critiqué.

Aujourd'hui, Monsieur le Bourgmestre veut mettre les choses sur la table et expliquer aux gens ce que l'on veut faire mais il y a des contraintes. La réalité qui est la sienne est de gérer les contraintes qui sont énormes, et puis, à la fin, les gens jugeront eux-mêmes.

Madame van HOUT reprend la parole et dit de manière simplifiée par rapport aux explications données que, au niveau du développement économique, les commerçants souhaitent être entendus, le Collège les a reçus et écoutés. Ils souhaitent, lorsqu'ils injectent des moyens dans une activité, que cela ne soit pas perdu, outre le soutien financier, il faut également les aider dans leurs stratégies. Au niveau du carrefour des saveurs, il a cessé quand le Farmery store a été fermé. Avant qu'il ne soit créé, dans les cartons de l'ADL, la volonté était de créer une coopérative mais cela n'a pas vu le jour. Le projet revient au goût du jour, il faut qu'il y ait des producteurs locaux qui soient intéressés par celui-ci.

Madame DEFOURNY, quant à elle, souhaite faire une petite précision pour les gens qui ne connaissent pas la différence entre la DPC et le PST. La DPC est l'élaboration d'une vision, ce que l'on vise idéalement. Le PST, ce sont les actions mises en place. Clairement, lorsque la DPC a été élaborée, l'idéal a été visé, le programme est mis sur la table et tous y ont ajouté leurs idées. Le travail suivant sera d'élaborer les actions concrètes.

Monsieur DUPONT voulait interagir par rapport à quelques éléments mis en évidence. L'état des finances communales. Il y a eu des échanges plutôt contradictoires lors du dernier Conseil et c'est assez logique qu'ils soient contradictoires car ils portaient sur le budget, sur la MB. Dans quelques semaines, le compte va arriver. Dans une Commune, la réalité financière, c'est le compte. Ce compte va montrer l'état des finances de fin 2024. On pourra voir si le montant se rapproche plus de ce qu'il a annoncé ou Par rapport au CRAC, dans une discussion budgétaire, Monsieur DUPONT dit que Monsieur le Bourgmestre a suggéré ou posé la question de sortir du CRAC. C'était une ineptie financière de sortir du CRAC. L'encours a été vérifié. Dans la réforme du fonds des communes de 2009, le CRAC a repris à sa charge la totalité des emprunts. Si on sort du CRAC, il faut rembourser des montants importants, les réserves seraient donc vides et la situation serait catastrophique.

Monsieur DUPONT ajoute que la recyclerie est une excellente idée. Ils voulaient la mettre en place lors de la dernière mandature mais ils n'ont pas eu le temps. Cela permet de répondre à une demande citoyenne par rapport au ramassage gratuit des encombrants à domicile. Par contre, la collecte hebdomadaire des sacs moka n'est pas une bonne idée. Monsieur DUPONT a participé à des réunions chez HYGEA avec la ville de Mons, c'est impossible, au risque de détricoter l'ensemble des schémas de collecte et de mettre les communes dans une situation financière difficile. De plus, c'est anti-écologie. Si on collecte à nouveau toutes les semaines, il y a des gens qui, certes, vont continuer à trier mais d'autres ne vont plus rien trier. L'ensemble d'HYGEA compte 24 communes, ce sera ingérable.

Au niveau de la brigade propreté, Monsieur DUPONT dit qu'elle a été créée en 2007 par Monsieur Philippe DEBAISIEUX qui était à l'époque échevin de la propreté publique. Elle existe toujours et l'important c'est que cela fonctionne bien car il y a du personnel qui effectue cette tâche avec beaucoup de professionnalisme. Par contre, il y a un point à développer. Il s'agit du chapitre sur la politique foncière, c'est un élément fondamental de l'action publique communale car l'outil pour le faire existe. La RCA est dotée de moyens parfaitement appropriés pour développer cette politique foncière et pour travailler sur le bâti et essentiellement le bâti dégradé, pour réaliser des acquisitions, rénover, remettre dans le circuit, lutter contre certains chancres urbains, ... Cela permettrait de récupérer des logements au bénéfice des citoyens et le 3^{ème} avantage, c'est le financier. Il faut mener des opérations foncières pour générer des recettes qui permettent d'équilibrer le cadre financier de la RCA et ainsi soulager la Commune. La RCA vit par rapport aux recettes communales. On pourrait lui donner des moyens pour pourraient être réinvestis dans les politiques sportives, il y a beaucoup de choses intéressantes, et cela aurait mérité un chapitre dans la DPC. Le PS va s'abstenir sur le point.

Madame van HOUT répond par rapport à la politique foncière. Elle dit que la problématique de la RCA, c'est que c'est une structure qui était.....

Ce qui est dérangeant, c'est de parler trop de la RCA car le plan d'entreprise est en cours d'élaboration, c'est pour cela qu'il n'y a eu qu'une allusion à ce sujet. Ils ne sont pas allés plus loin car en plus, il va y avoir le changement de président, ce n'est donc pas à elle d'expliquer aujourd'hui ce qui va se passer car cela va seulement être soumis au nouveau CA. Dès son installation, le nouveau Président devra défendre son nouveau plan d'entreprise. Cela est prévu pour le conseil de mars.

Monsieur le Bourgmestre dit que le problème, c'est la question du logement, beaucoup de citoyens viennent le voir à ce sujet, ils sont à bout et on doit les renvoyer vers Toit et Moi. Il faudrait avoir des logements « tremplin », ou des logements via l' AIS. L' AIS n'est pas sérieuse, aujourd'hui à Frameries, on n'obtient pas du tout les niveaux que d'autres AIS ont. S'ils ne sont pas capables de remplir leurs missions, il faudra trouver une autre AIS car il faut travailler au niveau du logement public. Par rapport au compte et au budget, Monsieur le Bourgmestre dit qu'il espère que le bas de laine sera le plus élevé possible, c'est l'intérêt des habitants de Frameries. Il explique qu'il a simplement contesté l'analyse du groupe socialiste qui utilisait 2 fois les provisions dans l'estimation du bas de laine. Par ailleurs, il indique que la vision pourrait être réconciliée à la fin en regardant les comptes plutôt que le budget. Il indique cependant que le reproche qu'il fait est que l'on a mis sous le tapis des déficits budgétaires via l'utilisation du crédit spécial de recette et l'utilisation de provisions et que c'est là qu'il souhaite être transparent à

l'égard de la population. En conséquence, que le bas de laine soit à 7 ou 10 millions, avec un déficit de 2 millions, cela permettrait à la commune de tenir le coup entre 3 an et demi et 5 ans, ce qui ne va pas et qui nécessite dès lors des mesures pour corriger cela. Concernant la question de la sortie du CRAC, il faut choisir à un certain moment. On ne peut pas dire il faut y rester parce que ça permet des financements et en même temps, refuser leur tutelle. En termes de propreté publique, le fait d'avoir le ramassage de certains encombrants permettra d'avoir moins de dépôts sauvages. Il y a une série de personnes qui n'ont pas de moyens de porter leurs encombrants. Il y a écotéam, il faut voir les pistes et les analyser. Pour ce qui est de la collecte hebdomadaire, il faut qu'il y ait un débat serein. Beaucoup de gens ont des difficultés et il est conscient que cela pourra apporter des problèmes environnementaux mais les habitudes se prennent ou se perdent, cela peut arriver dans un sens comme dans l'autre. Le travail sera fait avec HYGEA et les 24 Communes doivent être d'accord.

Monsieur le Bourgmestre remercie ensuite pour ce débat. Il y a des choses compliquées mais il faut assumer sa volonté politique et les contraintes.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

E. DISABATO, F. van HOUT, G. STIEVENART, A. MURATORE,
F. DESPRETZ, F. DEFOURNY, JM. DUPONT, A. MALOU, C. DUFRASNE,
J. SOTTEAU, D. GROUSELLE, L. RIFAUT, I. GENARD, M. BATISTINI,
J. CAUDRON, F. MATANI, B. DULIERE, JJ. ROUSSEAU, G. GOFFIN, G. PISTONE,
E. FALLY, G. COUPE, S. PANDOLFI, V. LIVOLSI, A. DE VOS

D E C I D E :

PAR 14 VOTES « POUR » (BE FRAMERIES – MR&VOUS) ET 11 ABSTENTIONS (PS)

Article unique :

De voter la déclaration de politique communale

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Il s'agit de la séance du 27 janvier 2025. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
La Directrice Générale,

V. FERREIRA RODRIGUES

Le Bourgmestre,

E. DISABATO